



# Bilan thématique du Contrat territorial Chavanon en action 2021 / 2025

© Joël Damase

Avec le soutien de :



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine



Parc  
naturel  
régional  
de Millevaches  
en Limousin

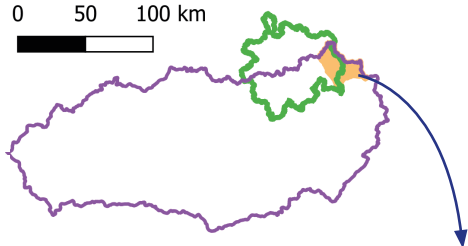
Une autre vie s'invente ici



# Le Chavanon, un territoire rural à la marge

## LE CHAVANON : LES CHIFFRES CLÉS

0 50 100 km



- ~ 2 régions (Nouvelle-Aquitaine, Auvergne Rhône Alpes)
- ~ 3 départements (Creuse, Corrèze, Puy-de-Dôme)
- ~ Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
- ~ 4 communautés de communes
- ~ 27 communes



18 hab/km<sup>2</sup>

8 600 habitants\*

La population a été divisée par 2 depuis le début des années 1960.

\*Source INSEE



107 hab/km<sup>2</sup>

## UNE ZONE DE SOURCES D'EXCEPTION ...

- ~ 472 km<sup>2</sup> - affluent rive droite de la Dordogne
- ~ 2 kms de cours d'eau par km<sup>2</sup> avec 920 kms de cours d'eau. 🇫🇷 0,78 km/km<sup>2</sup>
- ~ 15% du territoire en zones à dominante humide soit 69 km<sup>2</sup>. 🇫🇷 5,7 %
- ~ 15 ZNIEFF de type 1 et 8 ZNIEFF de type 2
- ~ Intégrée à la Réserve internationale de Biosphère
- ~ 1 site N2000 Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- ~ 1 site N2000 Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- ~ **Espèces emblématiques** inféodées aux milieux aquatiques : moule perlière, loutre d'Europe, chabot...
- ~ Des milieux à fort intérêt écologique :



Cours d'eau, forêt naturelle de feuillus, zone humide  
°J. Damase et PNRML





## ... QUI SE FRAGILISE

Aujourd'hui, rares sont les personnes à se souvenir que le Saumon atlantique pouvait remonter le Chavanon, que l'Anguille y était présente et que les Moules perlières tapissaient le lit des cours d'eau... Cette amnésie environnementale collective masque le constat d'une dégradation progressive certaine. Pour preuve, au travers quelques extraits de l'Atlas piscicole du Limousin\* :

*Le Schéma départemental à vocation piscicole (SDVP) de la Corrèze, en 1987 nous informe que l'anguille est présente [...] sur le Chavanon au moulin de la Roche.*

*Un érudit, Jacques FODERE, se rend à l'asile de la Cellette, aux confins du Limousin entre Corrèze et Puy-de-Dôme sur les rives du Chavanon. Il déclare (traduit du vieux français) : « une petite rivière, le Chavanon, fort fertile en truites, dont je fus ébahi, y étant un jour pour faire ma visite, qu'un prêtre séculier étant appelé pour pêcher [...] se plaignait de n'en avoir pris que trente en trois heures ». La plainte des pêcheurs sur une réduction des densités de truite débutait donc au début du XVII<sup>ème</sup> siècle !*

A l'heure actuelle, les milieux continuent de se dégrader progressivement, certaines espèces telles que l'Ecrevisse à pattes blanches, disparaissent sous nos yeux, la baignade dans les plans d'eau n'est plus autorisée et d'autres usages sont en sursis.

Les générations futures oublieront que le Chavanon accueillait encore en 2023 des écrevisses à pattes blanches. Leur absence sera normale...

C'est pour atténuer voire stopper cette tendance que nous agissons collectivement.

\* PETIT JEAN S. - VERSANNE-JANODET S. (coord.) - MAS M. - COMBY A. - SOURISSEAU E. - DUMAS J., 2017. Atlas des poissons du Limousin. Historique, évolution, répartition., Agence Française pour la Biodiversité - Fédération de la Corrèze pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - Fédération de la Creuse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze, Tulle, 381 p.



## CHAVANON EN ACTION, UN PROGRAMME D'ACTIONS POUR ET AVEC LE TERRITOIRE

### 1 CONTRAT

Le contrat « Chavanon en action » est un outil sur 5 ans, très puissant pour **préserver notre bien commun** (l'eau) et les milieux aquatiques car il transcende les limites administratives afin de pouvoir **agir à une échelle hydrographique cohérente**.

### 27 PORTEURS DE PROJETS

Basé sur le volontariat, il est fondé sur un **multi partenariat entre 27 porteurs de projet** réunissant collectivités, syndicats, associations, entreprises, riverains, propriétaires... Au lieu que chacun agisse sur son bout de rivière, sa zone humide ou son étang, Chavanon en action démultiplie les effets de l'action individuelle par une **approche coordonnée et cohérente**.

### 9 THÉMATIQUES

L'objectif est de **traiter les différentes causes de dégradation** et de pollution par des **actions variées et complémentaires** : optimiser les systèmes d'assainissement, restaurer les milieux, améliorer la connaissance, sensibiliser... Au total, nous agissons collectivement sur 9 thématiques.

Chavanon en action intègre notamment le **Programme Pluriannuel de Gestion (PPG)** porté par les communautés de communes qui agissent spécifiquement sur les milieux aquatiques, au travers leurs compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

### 6,7 MILLIONS D'EUROS INVESTIS SUR LE TERRITOIRE EN 10 ANS DONT 3,4 ENTRE 2021 ET 2025

Ce programme a permis d'avoir une **animation renforcée** et de solliciter des **aides financières** favorables et parfois dérogatoires sur ce territoire.



# Optimisation des systèmes d'assainissement



## CHIFFRES CLÉS

- ~ 18 stations d'épuration sur le bassin versant
- ~ 4 masses d'eau avec une pression ponctuelle STEP « significative » : Rau de l'Abeille, Eau du Bourg, Malpeire, Béal des Roziers (état des lieux du SDAGE Adour Garonne 2019)
- ~ 220 installations d'assainissement non collectif (ANC) identifiées comme non conformes et ayant un impact sur les milieux aquatiques et/ou sur un usage lié à la ressource en eau.

## LES OBJECTIFS DU CONTRAT

- ▶ Réduire les pollutions ponctuelles d'origine domestique
- ▶ Optimiser le fonctionnement des stations d'épuration
- ▶ Préserver / Reconquérir la qualité de l'eau pour les divers usages (eau potable, baignade, pêche...)

## DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

### 1/ Assainissement collectif

Sur les secteurs identifiés comme prioritaires, le Syndicat de la Diège et 5 communes du Puy-de Dôme ont réalisé des schémas directeurs d'assainissement collectif. Ces études visent à dimensionner les travaux à prévoir pour optimiser le fonctionnement des stations d'épuration.

2/ Assainissement non collectif (action dérogatoire de l'Agence de l'eau Adour Garonne)

Cette action a été ciblée sur la partie Puy-de-Dôme du bassin versant sur des masses d'eau ayant une pression pollution domestique. L'opération consiste à la réalisation d'un diagnostic sur les systèmes ANC ayant un impact sur les milieux aquatiques et/ou la ressource en eau. Suite à ces études, des opérations coordonnées pour la mise aux normes de ces installations ont été portées via le soutien technique et administratif de la CC Chavanon Combraille et Volcans.

## RÉSULTATS

Les études d'assainissement collectif ont été faites sur la partie Corrèzienne par le Syndicat de la Diège. Côté Puy-de-Dôme, 3 communes sur les 5 ont initié des démarches. Les études ont été réalisées sur les communes de Saint-Julien-Puy-Lavèze et Messeix. Celle de Bourg Lastic est en cours de réalisation.

La CC Chavanon Combraille et Volcans a procédé à la réalisation de 40 diagnostics ANC ayant un impact sur les milieux aquatiques afin d'aboutir aux dépôts de dossiers de mise aux normes pour la réalisation de travaux. En 2024, la CC Dômes Sancy Artense a également réalisé un premier travail d'identification de systèmes ANC problématiques pour la ressource en eau sur son territoire. Cependant ce travail n'a pour l'instant pas abouti à la réalisation d'étude et de dépôt de dossier de mise aux normes. La réalisation des diagnostics et des travaux sera intégrée à la future programmation



Exemples  
d'assainissement  
non collectif  
© PNR



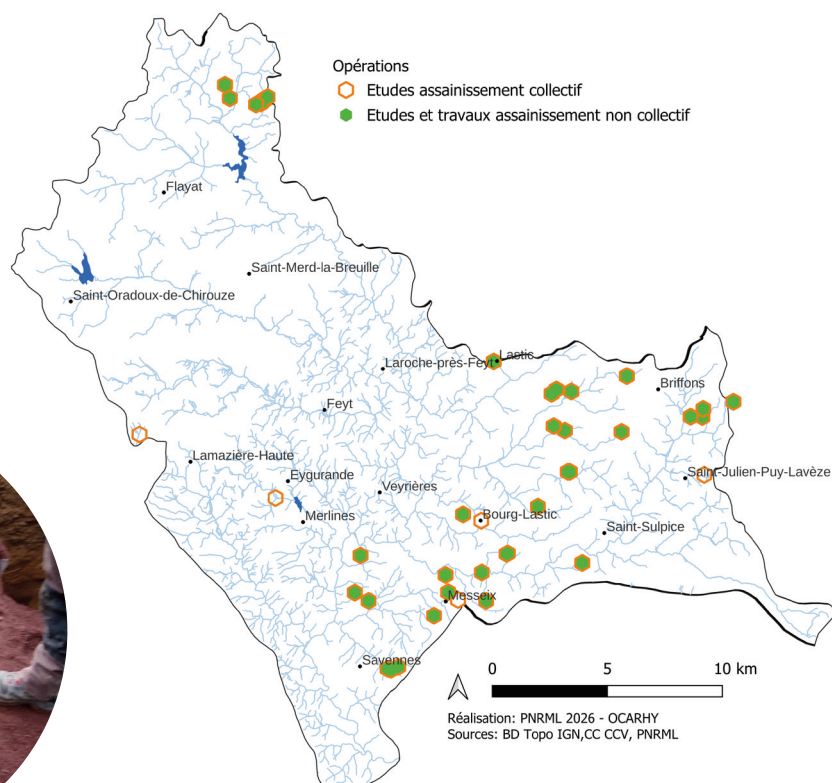
## Parole à Pascal GAULON, Maire de Fernoël

« Sur le territoire de ma commune et celui des autres communes concernées de notre EPCI, l'habitat est très dispersé et jamais les hameaux ou lieux-dits ne seront reliés à un réseau d'assainissement collectif. Une installation individuelle a un coût moyen de 10 000 €. Mais cela peut augmenter très vite jusqu'à 15 000 €, notamment en l'absence de terrain autour de l'habitation concernée. Les revenus des habitants étant faibles - beaucoup de retraités agricoles - les aides de l'Agence de l'eau sont le levier indispensable qui permet le déclenchement des travaux d'assainissement individuel. Protéger notre environnement passe donc par le maintien de cette subvention individuelle afin de poursuivre les améliorations engagées ces dernières années. »

## BILAN CHIFFRÉ

| Indicateurs                                       | Bilan 1 <sup>er</sup> contrat (2015-2019) | Bilan 2 <sup>nd</sup> contrat (2021-2025) | Maitres d'ouvrage concernés                                                      |
|---------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre d'études sur l'assainissement collectif    | /                                         | 4                                         | Syndicat de la Diège<br>St-Julien-Puy-Lavéze<br>Messeix<br>Bourg Lastic<br>CCCCV |
| Nombre de diagnostics ANC                         | /                                         | 40                                        |                                                                                  |
| Nombre de dossiers de mise aux normes ANC déposés | 16                                        | 40                                        |                                                                                  |
| Nombre d'équivalents habitants traités (ANC)      | 48                                        | 120                                       |                                                                                  |

## CARTE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES



Exemple  
d'assainissement  
non collectif  
© PNR



## BILAN FINANCIER

Montant prévisionnel : **733 800 € TTC**  
soit **14 %** du budget global



Montant réalisé : **677 976 € TTC**  
soit une réalisation de **92 %** par rapport au prévisionnel

La sous consommation de l'enveloppe est due à la non réalisation des schéma directeur d'assainissement sur deux communes du Puy-de-Dôme et à un nombre de travaux sur des ouvrages ANC moins important que le prévisionnel (40 ouvrages au lieu de 60). A noter que le coût réel des 3 études réalisées sur Messeix, Bourg Lastic et St-Julien-Puy-Lavéze est plus élevé que le prévisionnel.

## PERSPECTIVES

- Réaliser les travaux préconisés dans les schémas d'assainissement collectif afin de réduire les pollutions liées au STEP.
- Poursuivre la dynamique de mise aux normes des ANC.
- Identifier les opérations d'assainissement (AC et ANC) possibles sur la CC HCC.





## CHIFFRES CLÉS

- ~ 217 étangs recensés avec une forte densité en amont du plan d'eau de la Ramade (1,37 étangs /km)
- ~ 80% des étangs créés après les années 1950 et majoritairement entre 1970-1980
- ~ 30°C : Température instantanée que peut atteindre l'eau en sortie d'étang sur la partie amont du bassin versant en période estivale (préférendum thermique de la truite fario entre 4 et 19°C).

## LES OBJECTIFS DU CONTRAT ET DU PPG

- ▶ Rétablir la libre circulation de la faune aquatique et du transport sédimentaire
- ▶ Limiter les impacts des étangs sur le milieu récepteur à la fois sur la qualité (température, oxygène dissous...) et sur la quantité d'eau (sur-évaporation)
- ▶ Améliorer la gestion et la pérennité des ouvrages présentant un usage ou un intérêt communautaire

## DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

1/ Réalisation de diagnostic ou d'étude préalable afin de définir des préconisations de gestion et/ou de dimensionnement de travaux visant à limiter ou supprimer l'impact des retenues.

2/ Aménagement ou suppression des étangs ayant un impact sur le milieu récepteur. La solution de l'effacement est proposée notamment lorsque le propriétaire n'a plus d'usage sur le plan d'eau.

## RÉSULTATS

Parmi les actions sur les étangs du territoire, la commune de Briffons a réalisé les travaux d'aménagement de l'étang communal dit « étang de Mabrut ». Une étude de dimensionnement des travaux avait été réalisée lors du 1<sup>er</sup> contrat Chavanon. Une passe à poissons a ainsi pu être aménagée en 2024. Le coût des travaux a été revu à la hausse pour des raisons techniques dû à la nature du sol. La commune a été accompagnée par la CC Chavanon Combrailles et Volcans qui a notamment réalisé un panneau de sensibilisation.



Exemples  
d'aménagements  
© PNR



### Zoom sur le PPG

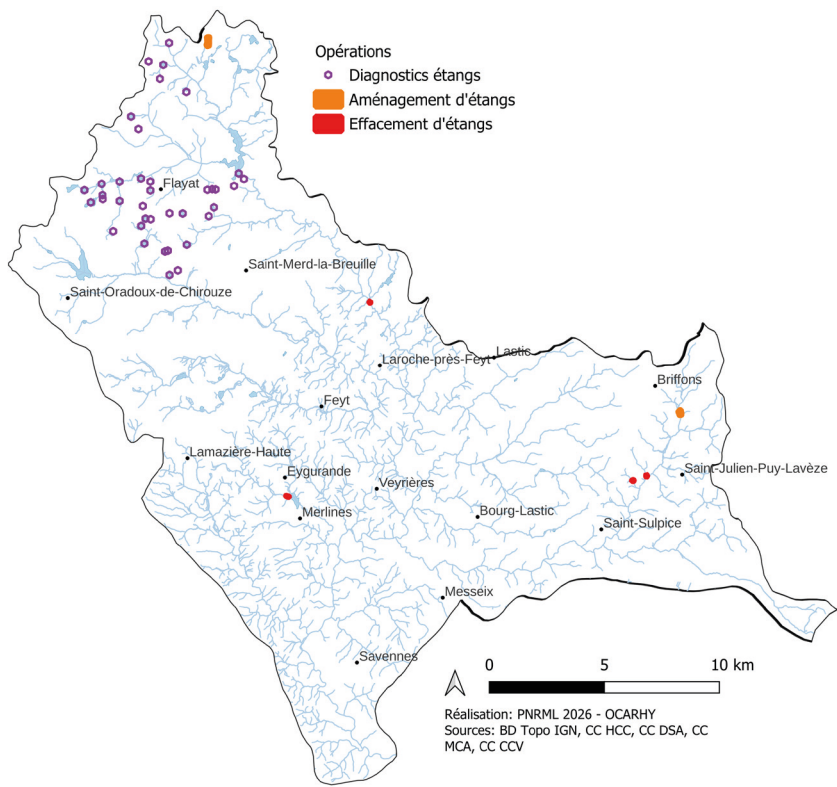
La CC Marche et Combraille en Aquitaine a missionné Haute Corrèze Communauté pour la réalisation d'un diagnostic étang sur la partie amont du bassin versant de la Ramade. Il a permis de faire un état des lieux des étangs (caractéristiques physiques, historiques, environnementales) et de définir des perspectives d'actions (effacement, pose d'un moine, installation d'un bassin de décantation...) HCC et les CC Dômes Sancy Artense et Chavanon Combrailles et Volcans accompagnent en assistance à maîtrise d'ouvrage les propriétaires privés pour la mise aux normes ou l'effacement de leur étang. HCC a accompagné une propriétaire pour l'effacement de son étang en réalisant un diagnostic avec deux scénarios de travaux. Les travaux sur ces étangs sont prévus en 2026.

HCC a également travaillé sur l'effacement du plan d'eau du Rendeix en amont immédiat du plan d'eau de l'Abeille. Un scénario à moindre coût a finalement été retenu. Il consiste à ouvrir la vanne pour mettre en assec l'étang et rétablir la continuité sans intervenir sur la digue.

# BILAN CHIFFRÉ

| Indicateurs                       | Bilan 1 <sup>er</sup> contrat (2015-2019) | Bilan 2 <sup>nd</sup> contrat (2021-2025) | Maitres d'ouvrage concernés                     |
|-----------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Nombre d'études / diagnostics     | 12                                        | 2                                         | HCC,<br>CC CCV<br>CC MCA<br>Commune de Briffons |
| Nombre d'étangs aménagés          | 5                                         | 2                                         |                                                 |
| Nombre d'étangs supprimés         | 3                                         | 3                                         |                                                 |
| Nombre de propriétaires contactés | 61                                        |                                           |                                                 |

# CARTE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES



## Parole à Pascale SOUCHAL, Madame le Maire de la commune de Briffons

« Le dossier a été ouvert en 2014. Il portait sur le remplacement d'une buse routière ainsi que sur la création d'une passe à poissons. Ce projet s'est révélé particulièrement complexe en raison de modifications rendues nécessaires par la nature du sol, entraînant un surcoût financier. Heureusement, Florian Robert, technicien rivière à la Communauté de communes Chavanon Combrailles Volcans, a mis ses compétences techniques et administratives au service de la commune. Son accompagnement et son expertise ont été déterminants pour mener à bien la réalisation de ce projet. »



Effacement d'un étang à Saint-Julien-Puy-Lavèze  
°PNR



## BILAN FINANCIER

Montant prévisionnel : **178 000 € TTC**  
soit **3 %** du budget global



Montant réalisé : **106 799 € TTC**  
soit une réalisation de **60 %** par rapport au prévisionnel

Le taux de réalisation s'explique par la sous consommation des deux enveloppes dédiées aux travaux sur des étangs encore non identifiés au terme du 1er contrat (100 000€) et à l'évolution de la nature des travaux sur le plan d'eau du Rendeix (pas d'intervention sur la digue).

## PERSPECTIVES

- Définir une stratégie à mener sur les étangs en amont de la Ramade avec les EPCI et les services de l'Etat et assurer une animation renforcée pour mettre en place cette stratégie
- Avoir une réflexion avec les élus locaux sur la gestion des grands plans d'eau : Ramade, Méouze et Abeille
- Poursuivre l'accompagnement des propriétaires privés sur des opérations d'effacement et d'aménagement



# Accompagner des pratiques agricoles respectueuses des milieux aquatiques



## CHIFFRES CLÉS

- ~ 65% du territoire en zone agricole principalement dans la partie amont du bassin versant et dominée par l'élevage bovin
- ~ 290 ha de surface agricole utile (SAU)

## LES OBJECTIFS DU CONTRAT

- ▶ Accompagner les agriculteurs pour construire des systèmes respectueux de la ressource en eau et durable économiquement
- ▶ Promouvoir des pratiques visant à préserver les zones humides dans un contexte de changement climatique

## DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Le bilan du 1er contrat a mis en évidence un manque d'échanges entre les structures qui interviennent sur le volet agricole aboutissant auprès des agriculteurs à un manque de clarté dans le rôle de chacun et dans le message porté. Afin de fédérer l'ensemble des acteurs et d'optimiser l'accompagnement des agriculteurs, un collectif agricole a été créé regroupant des maîtres d'ouvrage et des partenaires techniques. Ce collectif a

permis d'initier des actions autour de 3 axes :

- La gestion de la ripisylve après la mise en défens
- La gestion des zones humides
- Le développement d'outils et méthodes pour mobiliser et accompagner des agriculteurs dans leur transition « agroécologique ».

## RÉSULTATS

La première action à avoir été mise en place est l'expérimentation de techniques de gestion de la ripisylve sur des linéaires ayant été mis en défens. Deux chantiers ont été réalisés avec l'école forestière de Meymac. En amont de ces chantiers, des visites de terrain chez plusieurs agriculteurs ont été réalisées ainsi qu'une journée technique avec l'association « Mission haies ». De nouveaux chantiers devraient être réalisés en 2026.

La deuxième action à avoir émergé est l'organisation de

journées techniques sur la réglementation en cours d'eau et zones humides. Deux journées ont été proposées en Creuse et en Puy-de-Dôme avec l'intervention des DDT. Une journée technique a également eu lieu sur la gestion des zones humides chez un agriculteur en présence du Conservatoire Botanique National du Massif Central.

La création du collectif agricole a permis de mettre en place une gouvernance autour de la thématique agricole.

## Actions impulsées par le Contrat\*

Des dispositifs d'aide aux agriculteurs ont pu émerger du fait d'une animation territoriale en place sur le bassin versant du Chavanon :

- La Ramade a été un territoire test pour les paiements pour services environnementaux (PSE), 4 exploitations ont pu bénéficier de ce dispositif entre 2020 et 2024 pour un total de 609 hectares.
- Le Parc a porté des MAEC (mesures milieux humides) chez une dizaine d'agriculteurs du bassin versant représentant environ 210 hectares.

Ces dispositifs permettent de valoriser des pratiques ou des changements de pratiques agricoles répondant aux objectifs du contrat de progrès territorial Chavanon en action et complémentaires aux actions portées par le collectif agricole.



Journée « Gestion de la ripisylve »



www



Journée technique et chantier de gestion de la ripisylve  
° PNR

\*financement hors Contrat

## Parole à Denis Alamome, Animateur du collectif agricole (prestataire du Parc)

« Ce collectif suit l'adage : « Seul, on va plus vite ; ensemble, on va plus loin ! ». Il constitue un espace permettant, dans un premier temps, l'interconnaissance des personnes et des structures qui œuvrent pour le contrat Chavanon. Puis Il a ensuite permis de mettre en place des actions concertées entre les acteurs du territoire, notamment :

- des temps de formation et d'information des agriculteurs sur la réglementation sur l'usage des prairies humides, l'entretien des abords de cours d'eau,
- tester et mettre en place de nouvelles conduites pour la gestion des ripisylves.

Toutes ces actions se situent à la croisée des compétences de plusieurs membres du collectif. Ce lien favorise la concertation nécessaire pour mettre en œuvre des actions justes et pertinentes.

Le bon fonctionnement du collectif repose sur la présence d'un coordinateur, afin d'éviter les conflits et d'avoir un cadre de travail constructif. Cette coordination est possible grâce à :

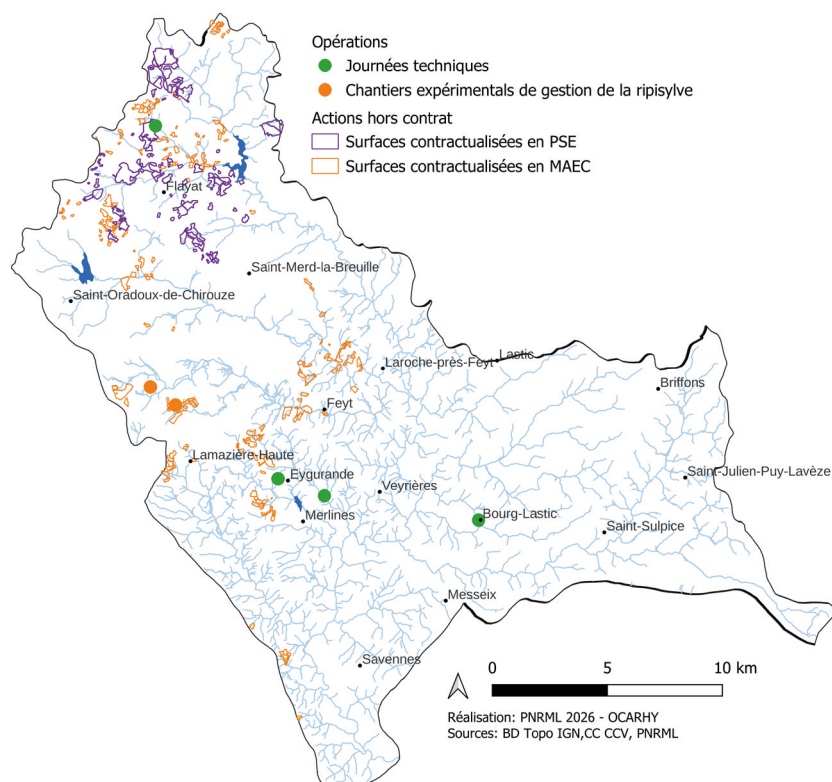
- la mobilisation de méthodes adaptées,
- une posture neutre, sans implication directe dans les actions,

Ainsi ce cadre qui permet à chaque partenaire de trouver sa place et construire des actions ensemble dans un contexte de confiance. »

## BILAN CHIFFRÉ

| Indicateurs                                    | Bilan<br>1 <sup>er</sup> contrat<br>(2015-2019) | Bilan<br>2 <sup>nd</sup> contrat<br>(2021-2025) | Maitres<br>d'ouvrage<br>concernés                                 |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Nombre de journées techniques réalisées        | 14                                              | 4                                               | FR CIVAM,<br>CC CCV, CC<br>HCC, CA23,<br>CA19, PNR-<br>ML, CEN NA |
| Nombre de chantiers réalisés                   | /                                               | 2                                               |                                                                   |
| Nombre d'agriculteurs accompagnés/sensibilisés | /                                               | 34                                              |                                                                   |
| Surfaces contractualisées en PSE ou MAEC en ha | 565                                             | 819                                             |                                                                   |

## CARTE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES



## BILAN FINANCIER

Montant prévisionnel : **229 250 € TTC**

soit **4 %** du budget global



Montant réalisé : **77 306 € TTC**

soit une réalisation de **34 %** par rapport au prévisionnel

## PERSPECTIVES

- Maintenir le collectif agricole actif (soutien financier des acteurs) et poursuivre les actions initiées par ce dernier
- Intensifier le travail d'accompagnement et de sensibilisation des agriculteurs dans le changement de pratiques en tenant compte du contexte de changement climatique
- Soutenir les changements de pratiques via des dispositifs financiers (PSE, MAEC...).

Les actions hors contrat n'ont pas été comptabilisées dans le bilan financier. La sous-consommation de l'enveloppe est due en grande partie à la non-réalisation des actions de l'ADAPA faute de co-financement par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il est à noter que dans le collectif agricole certaines structures comme la Chambre d'agriculture 19 ont participé à la mise en œuvre des actions sans financement inscrit au contrat.





### CHIFFRES CLÉS - DIAGNOSTIC DU PPG

- ~ 39.9% du linéaire de cours d'eau diagnostiqué présente des atteintes morphologiques liées au piétinement (soit 140 kms)
- ~ 30.6% du linéaire diagnostiqué a été recalibré (soit 108 kms)
- ~ 11% du linéaire de cours d'eau diagnostiqué traversent ou bordent une parcelle équipée de rigoles

### LES OBJECTIFS DU CONTRAT ET DU PPG

- ▶ Restaurer la morphologie des berges et du lit des cours d'eau et ainsi la fonctionnalité des milieux.
- ▶ Réduire les dégradations morphologiques en milieu agricole et ainsi limiter les érosions de berges, les dépôts de sédiments et le colmatage.
- ▶ Restituer une eau de bonne qualité en aval et ainsi limiter le risque sanitaire et l'utilisation d'antiparasitaires.
- ▶ Faciliter la mise en place d'un pâturage tournant.

### DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Cette opération concerne uniquement des actions réalisées par les EPCI et inscrites au PPG.

Deux grandes actions ont ainsi été mises en œuvre :

- La mise en défens des berges et la réalisation de points d'abreuvement pour le bétail. Cette action consiste à aménager les parcelles agricoles en proposant différents équipements (clôtures, abreuvoirs, systèmes de traversés...) permettant au bétail de s'abreuver sans piétiner les berges.
- La renaturation du lit via de la recharge granulométrique et/ ou du reméandrage afin de retrouver un écoulement le plus naturel possible et une diversité d'habitats.



Aménagements réalisés : abreuvoir  
©CCDSA, passage à  
gue ©CCCV, mise en  
défens ©HCC



### RÉSULTATS

Des projets de restauration morphologique ont été réalisés sur les communautés de communes Haute Corrèze Communauté, Chavanon Combraille et Volcans et Dômes Sancy Artense. Les travaux ont été privilégiés sur les bassins versants dits prioritaires dans le PPG. Cependant, des opérations ont également pu être réalisées hors de ces bassins versants prioritaires pour mettre à profit les opportunités et initier des dynamiques locales. Chaque projet a été coconstruit avec les agriculteurs pour répondre à la fois des enjeux milieux aquatiques mais également des enjeux agricoles.

### BILAN CHIFFRÉ

| Indicateurs                        | Bilan 1 <sup>er</sup> contrat (2015-2019) | Bilan 2 <sup>nd</sup> contrat (2021-2025) | Maitres d'ouvrage concernés |
|------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------|
| Nombre d'abreuvoirs installés      | 31                                        | 20                                        | HCC<br>CC CCV<br>CC DSA     |
| Nombre de franchissements réalisés | 27                                        | 70                                        |                             |
| Linéaire de clôtures en kms        | 12.5                                      | 13.1                                      |                             |
| Linéaire de cours d'eau renaturé   | /                                         | 2.7                                       |                             |

## Parole à M. ARNAUD représentant du GAEC du Chevatel

« Même si je n'étais pas forcément persuadé du projet quand Bastien, le technicien rivière me l'a présenté, les travaux ont permis d'améliorer les conditions d'exploitation. Le canal ne vient plus inonder mes prairies et la valeur fourragère est meilleure, moins de joncs se développe.

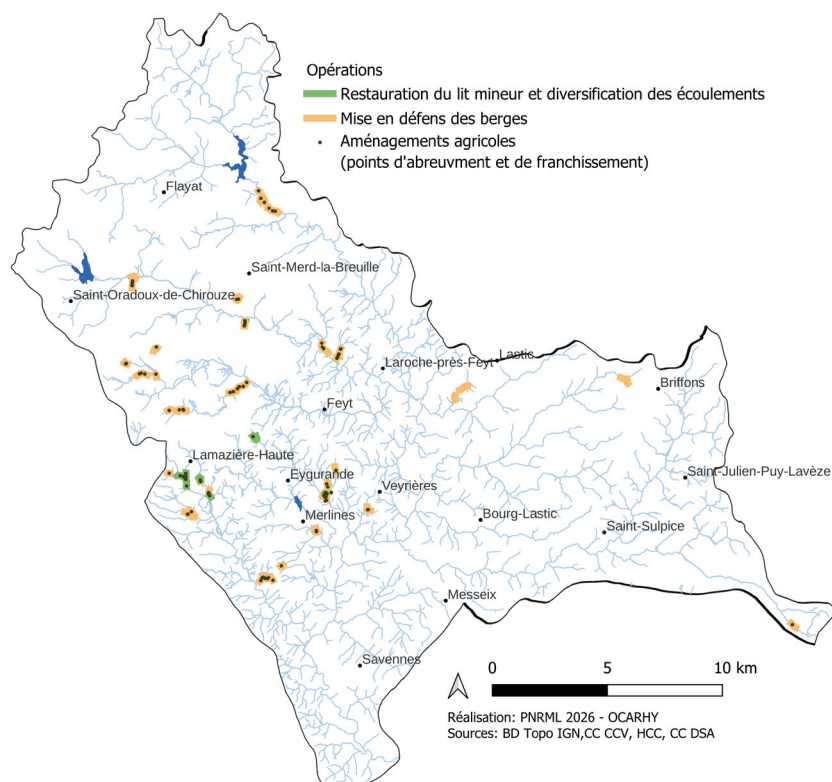
En clôturant le cours d'eau j'ai pu diviser le pacage en deux. Grâce à l'aménagement de 3 passages à gué je peux franchir le cours d'eau sans soucis et les bêtes ont un accès à une eau propre et saine.

Depuis les travaux et malgré les derniers épisodes de sécheresse, le débit est plus important du fait de la remise en fond de prairie du lit du cours d'eau. Certaines rigoles ne sont plus nécessaires grâce à cette nouvelle configuration. »

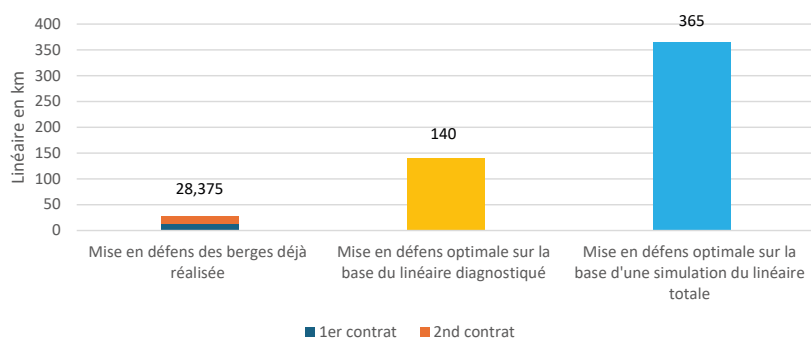
Restauration du  
cours d'eau au  
GAEC du chevatel  
©HCC



## CARTE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES



Comparatif entre l'effort collectif déjà réalisé sur les travaux de protection de berges et le programme optimal



Selon les données du diagnostic cours d'eau, il faudrait mettre en défens 140 km de cours d'eau. En extrapolant cette donnée à l'ensemble du linéaire 365 km de mise en défens serait nécessaire. Les moyens humains et financiers étant limités, les secteurs d'intervention ont été priorisés.



## BILAN FINANCIER

Montant prévisionnel : **883 025 € TTC**  
soit **17 %** du budget global



Montant réalisé : **268 986 € TTC**  
soit une réalisation de **30 %** par rapport au prévisionnel

Les montants prévisionnels du contrat pour les années 2022-2025 sur les actions de restauration morphologique était de 846 855 € TTC. Lors de la rédaction du PPG en 2021, le programme de travaux de restauration hydromorphologique 2022-2025 a été revu à la baisse par les EPCI pour un montant total prévisionnel de 357 991 € TTC. En prenant en compte le montant prévisionnel inscrit au contrat pour 2021 et les montants prévisionnels ajustés 2022-2025 dans le PPG le taux de réalisation s'élève alors à 68 %. Le PPG a permis d'affiner le programme d'actions sur cette thématique.

## PERSPECTIVES

- Poursuivre les travaux de mise en défens des cours d'eau
- Intensifier les travaux de renaturation dans le contexte de changement climatique
- Homogénéiser les travaux sur l'ensemble du bassin versant en allouant le même niveau d'effort sur les zones prioritaires définies dans le PPG



## Restaurer et entretenir les milieux aquatiques

### Gestion de la ripisylve, des espèces exotiques envahissantes et de la forêt



#### CHIFFRES CLÉS

- ~ 21.9% du linéaire de cours diagnostiqué sans ripisylve ou avec une ripisylve non fonctionnelle (diagnostic du PPG)
- ~ 44% du bassin du Chavanon en zone forestière
- ~ 12.2% du linéaire de cours d'eau diagnostiqué sont bordés par des résineux (diagnostic du PPG)
- ~ 1 foyer de balsamine de l'Himalaya connu

#### LES OBJECTIFS DU CONTRAT ET DU PPG

- ▶ Restaurer une ripisylve fonctionnelle pour conserver la capacité d'accueil des cours d'eau (stabilité des berges, thermie du cours d'eau, épuration des eaux...)
- ▶ Préserver et améliorer la biodiversité en bord de cours d'eau et la rendre plus résiliente face aux aléas notamment climatiques.
- ▶ Diminuer l'érosion des sols.

#### DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Cette opération se décline en trois grandes actions :

- La restauration de la ripisylve qui consiste essentiellement à réaliser des coupes sélectives et / ou des travaux de plantation pour conduire la végétation rivulaire vers un peuplement caractéristique et diversifié en classe d'âge ;
- La lutte contre la propagation de la balsamine de l'Himalaya via des interventions d'arrachage manuel de la plante et de son système racinaire en début de floraison (fin juin) ;

- Le développement de gestions sylvicoles compatibles avec les enjeux milieux aquatiques via le dispositif OPAFE (Opération programmée d'amélioration foncière et environnementale).

A noter qu'une réflexion a été menée avec le CRPF afin de construire une fiche action autour de la sensibilisation et de l'accompagnement des propriétaires et gestionnaires forestiers. Les échanges n'ont cependant pas abouti à la mise en place d'une action spécifique.

#### RÉSULTATS

Deux visites conseils ont été réalisées par le PNR et les partenaires sur des parcelles de l'ONF pour optimiser la gestion sylvicole et de restaurer des zones humides via le dispositif OPAFE. Cependant, l'ONF a pu bénéficier de financement plus intéressant via France Nation Vert. Aucun autre dossier OPAFE n'a été réalisé.

Le CEN NA a réalisé une opération de plantation dans le cadre d'une restauration de zone humide.



©PNR



#### Zoom sur le PPG

Quatre opérations de restauration de la ripisylve ont été réalisées par les Communautés de Communes Chavanon Combraille et Volcans (1 opération) et Haute Corrèze communauté (3 opérations). Le traitement des portions de cours d'eau ont permis de limiter les perturbations des usages associés aux parcelles et/ou de restaurer la ripisylve en parallèle d'une opération de mise en défens ou renaturation du lit. Les EPCI ont également participé à la mise en place de chantiers expérimentaux sur la gestion de la ripisylve dans le cadre du collectif agricole (cf. fiche thématique 3).



AVANT

APRÈS

©CCCCV Florjan Robert

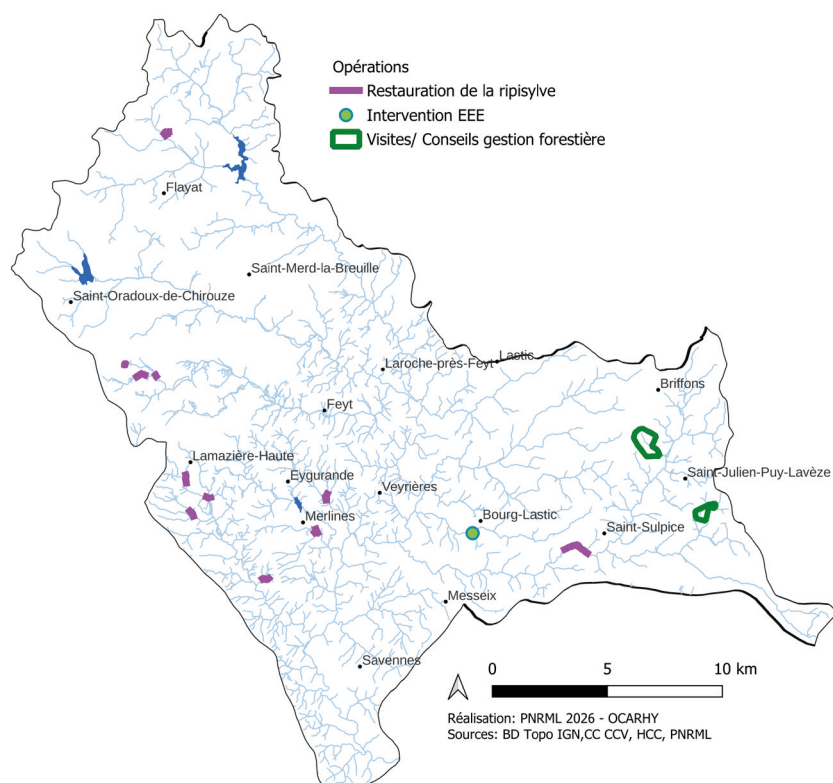
Cinq opérations (1 par an) de lutte contre la Balsamine de l'Himalaya étaient prévues au contrat et dans le PPG. Les interventions déjà réalisées dans le cadre du 1er contrat ont permis de faire régresser la dynamique de la population. Une veille annuelle a été réalisée par la communauté de communes Chavaillon Combraille et Volcans. Une seule intervention a été nécessaire sur les 5 prévues.

## BILAN CHIFFRÉ

| Indicateurs                                         | Bilan 1 <sup>er</sup> contrat (2015-2019) | Bilan 2 <sup>nd</sup> contrat (2021-2025) | Maitres d'ouvrage concernés      |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------|
| Linéaire de ripisylve restauré et/ou entretenu      | 17.8                                      | 4.2*                                      | PNRML<br>CEN NA<br>HCC<br>CC CCV |
| Nombre d'interventions sur les EEE                  | 3.8 km géré                               | 1                                         |                                  |
| Nombre de visites conseils                          | 10                                        | 2                                         |                                  |
| Nombre de dossier OPAFE                             | 8                                         | 0                                         |                                  |
| Surface ayant bénéficié du dispositif OPAFE (en ha) | 29                                        | 0                                         |                                  |

\* l'entretien de la ripisylve n'est plus financé. Seules des opérations de restauration ont été réalisées contrairement au premier contrat où il y avait eu également des opérations d'entretien.

## CARTE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES



### Parole à David SAGNON, enseignant à l'école forestière de Meymac

« Le chantier ripisylve a été fait avec les secondes nature, jardin, paysage forêt. On brosse avec eux tous les volets de l'aménagement. Ils sont encore en seconde de détermination et le but est de leur faire découvrir autre chose que la forêt. Entre autres avec ce chantier ça leur a permis de voir et mettre en œuvre la gestion de la ripisylve. »



## BILAN FINANCIER

Montant prévisionnel : **113 998 € TTC**  
soit **2 %** du budget global

↓  
Montant réalisé : **15 903€ TTC**  
soit une réalisation de **14 %** par rapport au prévisionnel

La sous consommation de l'enveloppe est due à la non mobilisation de l'enveloppe dédiée au dispositif OPAFE, à la diminution du nombre d'interventions sur les EEE et à l'annulation des actions sur la CC Dômes Sancy Artense.

## PERSPECTIVES

- Poursuivre le travail de restauration de la ripisylve sur les zones à enjeux
- Assurer une veille des EEE sur le bassin versant
- Poursuivre le travail de sensibilisation des acteurs sylvicoles
- Accompagner les projets de désenrésinement de berges et de changement de gestion sylvicole ayant un impact sur les milieux aquatiques (exemple de dispositifs : OPAFE, Sylv'Acctes)





## CHIFFRES CLÉS

- ~ 15% du territoire en zones à dominante humide (ZDH) définies sur la base d'un travail cartographique d'EPIDOR
- ~ 1 300 ha du territoire en zones humides avérées par le travail de terrain du CBNMC
- ~ 11% du linéaire de cours d'eau diagnostiqué traversent ou bordent une parcelle équipée de rigoles (diagnostic du PPG)

## LES OBJECTIFS DU CONTRAT

- ▶ Préserver et restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités
- ▶ Sensibiliser les gestionnaires et les propriétaires de zones humides à l'importance de ces milieux dans le contexte de changement climatique

## DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Les actions autour de la gestion et de la restauration des zones humides s'articulent autour de l'amélioration des connaissances, d'une animation foncière, de l'animation d'une cellule d'assistance technique zones humides, de la rédaction et de la mise en œuvre des plans de gestion. Ces actions sont portées en majeure partie par les Conservatoires d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine et d'Auvergne.

## RÉSULTATS

Les CEN Nouvelle Aquitaine et Auvergne réalisent une animation foncière notamment sur les forêts de pente dans les gorges du Chavanon et sur les zones humides à fort enjeux. En 2023, la Fondation des pêcheurs a eu l'opportunité d'acquérir 12 ha de zones humides dont la gestion a été confiée au CEN Auvergne. Les CEN rédigent des plans de gestion sur les parcelles en maîtrise foncière afin de réaliser des travaux de restauration si nécessaire.

Plusieurs projets de restauration ont ainsi été réalisés dont deux projets de restauration hydrologique via des

techniques low tech (palissade bois, barrage de type castor...) permettant de ralentir les écoulements. Le premier a été réalisé en régie par l'équipe technique du CEN NA sur une parcelle acquise en 2021 aux abords du ruisseau des Allis. Le second a été réalisé par le CEN A sur une tourbière dans le camp militaire de Bourg Lastic.

Le CEN Auvergne a également réalisé la cartographie des habitats dans le camp militaire de Bourg Lastic permettant d'avoir une cartographie précise des zones humides sur ce secteur.



Lire l'article web du  
CEN NA



www

## Actions impulsées par le Contrat\*

HCC porte la restauration hydrologique de la tourbière de Bongue et se fait accompagner techniquement par le CEN NA dans le cadre de son animation de la CATZH (action du contrat). La première phase, qui s'est déroulée en 2024-2025, a consisté en la réalisation d'une étude de fonctionnement de la zone humide et de dimensionnement des travaux. La seconde phase, prévue pour 2026, est la mise en œuvre des travaux de restauration hydrologique en intervenant sur les fossés.

\*Financement hors Contrat

Travaux de  
restauration à  
Bourg-Lastic  
© PNR

Restauration  
hydrologique de  
la tourbière de  
Bongue © PNR

## Parole à Sophie CATOIR chargée de mission du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle- Aquitaine

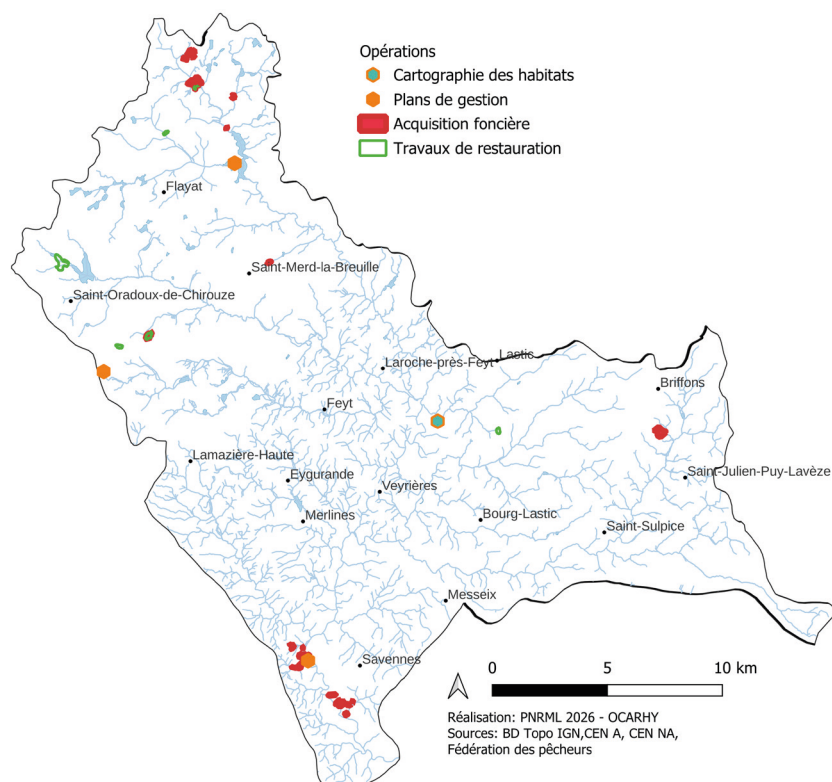
« Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine est engagé sur le bassin versant du Chavanon 2018, en portant des actions en faveur des milieux humides, infrastructure naturelle précieuse pour garder l'eau sur nos territoires. Après plusieurs années d'intégration sur ce territoire, notamment par l'acquisition de terrain en zones humides, le CEN de Nouvelle-Aquitaine a pu réaliser, en 2024, les premiers travaux de restauration hydrologique de milieux humides drainés, sur le bassin versant du ruisseau des Allis, affluent du Chavanon, commune de Saint-Oradoux-de-Chirouze.

Pour ces travaux le CEN de Nouvelle-Aquitaine a mis en œuvre les techniques de « barrage castor » en travers des fossés de drainage pour retenir l'eau et réhumidifier les sols ; 16 barrages et 200 ml de fossés obturés. Cette technique de restauration « low-tech », mime les barrages construits par les castors avec une mise en place d'un assemblage de branches prélevées sur le site des travaux. Les travaux ont été réalisés par l'équipe technique du Conservatoire sans besoin important de matériel. »

## BILAN CHIFFRÉ

| Indicateurs                                   | Bilan<br>1 <sup>er</sup> contrat<br>(2015-2019) | Bilan<br>2 <sup>nd</sup> contrat<br>(2021-2025) | Maitres<br>d'ouvrage<br>concernés              |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Nombre de plans de gestion rédigés            | 3                                               | 3                                               | CEN NA,<br>CEN A,<br>Fondation<br>des pêcheurs |
| Nombre de visites conseils de la CATZH        | 24                                              | 27                                              |                                                |
| Surface de zones humides cartographiées en ha | /                                               | 67                                              |                                                |
| Surfaces acquises en ha                       | 38                                              | 50.4                                            |                                                |

## CARTE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES



## BILAN FINANCIER

Montant prévisionnel : **402 450 € TTC**  
soit **8 %** du budget global



Montant réalisé : **315 528 € TTC**  
soit une réalisation de **78%** par rapport au prévisionnel

La sous consommation de l'enveloppe s'explique principalement par la non réalisation de l'inventaire cartographique des zones humides sur le secteur de la Ramade.

## PERSPECTIVES

- Intensifier la maîtrise foncière en poursuivant l'acquisition de milieux à fort enjeux en s'appuyant sur l'accompagnement de la SAFER (convention avec l'AEAG)
- Intensifier les travaux de restauration en prenant exemple sur les chantiers déjà réalisés
- Améliorer la cartographie des zones humides notamment sur la partie Puy-de-Dôme
- Poursuivre et renforcer l'animation auprès des propriétaires et gestionnaires en lien avec la CATZH et le collectif agricole
- Avoir une réflexion sur la restauration de mares en lien avec le triton crêté (cf. fiche 7.2)





## CHIFFRES CLÉS

- ~ **694 ouvrages** recensés sur 328 km de cours d'eau prospectés (diagnostic du PPG)
- ~ La densité d'ouvrage est de **2,1 ouvrages / km de cours d'eau diagnostiqué**.
- ~ **415 ouvrages sont infranchissables**, très difficilement ou difficilement franchissable.

## LES OBJECTIFS DU CONTRAT ET DU PPG

- ▶ Rétablir la libre circulation de la faune aquatique (montaison et dévalaison) et le transport sédimentaire.
- ▶ Reconnecter des segments de cours d'eau isolés et faciliter leur recolonisation.
- ▶ Contribuer au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (trames vertes et bleues).
- ▶ Mettre en application les mesures relatives au classement des cours d'eau (L 214-17 1° et 2°).

## DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

De nombreux ouvrages ont été installés sur les cours d'eau pour répondre à divers usages : irrigation des terres agricoles, hydroélectricité, utilisation de la force motrice de l'eau... Ces ouvrages, dans le cas où ils sont infranchissables ou difficilement franchissables, bloquent le transport sédimentaire et la circulation des espèces aquatiques et a pour conséquence la fragmentation du cours d'eau. Une grande partie de ces ouvrages n'ont plus d'usage aujourd'hui, d'autres conservent encore une utilité ou un intérêt patrimonial.

Le contrat Chavanon et le PPG, en tenant compte des enjeux pour chaque ouvrage, ont permis la restauration de la continuité écologique au travers de **travaux d'aménagement d'ouvrage** ou d'**opération d'effacement**. Une étude (en régie ou par un prestataire) est réalisée pour chaque ouvrage afin de déterminer la solution la plus pertinente à mettre en œuvre et de dimensionner techniquement et financièrement les travaux.

## RÉSULTATS

Le premier contrat avait permis d'identifier certains ouvrages problématiques et de lancer certaines études préalables. Le second contrat a permis de réaliser les travaux notamment sur le seuil du Chalusset et les ouvrages du CD63. Les partenaires (PNR ML, LNE, FDAAPPMA) ont également suivi le projet de remise en service du Moulin de la Roche porté par le propriétaire du site.



Les travaux de restauration de la continuité écologique sur le seuil du Chalusset.



www



Travaux de restauration  
°PNR



## Zoom sur le PPG

Une action sur la continuité écologique a été réalisée par Haute-Corrèze Communauté. L'opération a consisté à faire une recharge granulométrique en aval de deux ouvrages afin d'atténuer la chute et les rendre franchissables.



AVANT



APRÈS

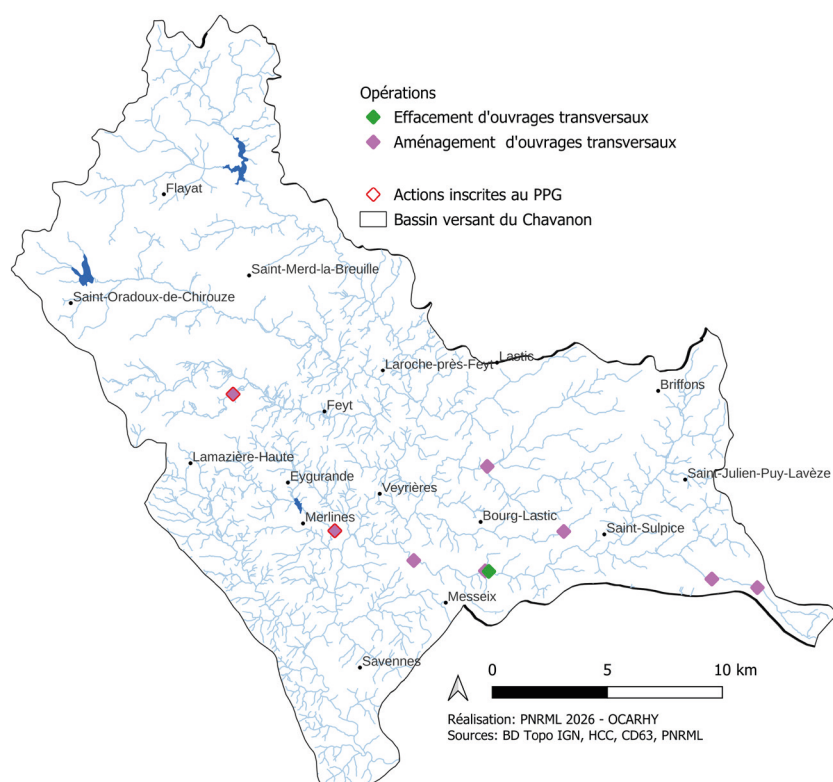
°HCC

°HCC

## BILAN CHIFFRÉ

| Indicateurs                                      | Bilan 1 <sup>er</sup> contrat (2015-2019) | Bilan 2 <sup>nd</sup> contrat (2021-2025) | Maitres d'ouvrage concernés               |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Nombres de propriétaires d'ouvrages rencontrés   | 23                                        | 5                                         | SNCF<br>HCC<br>CD63<br>Commune de Messeix |
| Nombre d'ouvrages ayant fait l'objet d'une étude | 27                                        | 9                                         |                                           |
| Nombre d'ouvrages effacés                        | 4                                         | 1                                         |                                           |
| Nombre d'ouvrages aménagés                       | 9                                         | 8                                         |                                           |
| Linéaire de cours d'eau restauré (en kms)        | 34                                        | 23,4                                      |                                           |

## CARTE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES



## Parole à Pierre PEYRARD, technicien milieux aquatiques du Département du Puy-de-Dôme

« Grâce aux financements de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre du Contrat Chavanon, le Département a pu engager des travaux de restauration de la continuité sur 5 de ses ouvrages et ainsi se mettre en conformité avec la réglementation. Les 4 cours d'eau concernés (la Ganne, la Clidane, l'Eau du Bourg et le Ruisseau de Cornes) étant classés Liste II au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement, il était nécessaire de rétablir la libre circulation piscicole.

En plus des financements, le contrat Chavanon, animé par le Parc Naturel Régional de Millevaches, a permis de mettre le Département en contact avec les différents acteurs de l'environnement facilitant ainsi les solutions techniques retenues mais aussi le bon déroulement des phases chantier.

Ces ouvrages ne constituent désormais plus des obstacles pour les poissons de ces rivières leur rendant ainsi l'accès à de nouveaux habitats ! »



## BILAN FINANCIER

Montant prévisionnel : **1 540 950 € TTC**  
soit **29 %** du budget global



Montant réalisé : **947 599 € TTC**  
soit une réalisation de **61 %** par rapport au prévisionnel

**Sous consommation de l'enveloppe :** Une des opérations inscrites au contrat était l'effacement du barrage du Chavanon par EDF afin de répondre de la réglementation des cours d'eau classés en liste 2.

La concertation effectuée dans le 1<sup>er</sup> contrat a abouti au dépôt par EDF d'une demande d'autorisation de travaux auprès de la préfecture. Cette demande n'a pas été validée, l'opération n'a donc pas été mise en œuvre. Le montant de l'opération était de 300 000 € soit 20 % du montant prévisionnel de cette thématique.

## PERSPECTIVES

- Poursuivre l'accompagnement du projet sur le Moulin de la Roche.
- Poursuivre la veille et les échanges sur le projet d'effacement du barrage du Chavanon.
- Réaliser de nouvelles études et travaux sur des ouvrages problématiques dans une logique de restauration des axes migratoires et du transport sédimentaire si possible via une opération groupée et coordonnée



## Améliorer les connaissances : préservation des espèces patrimoniales



### CHIFFRES CLÉS

- ~ **2 espèces sensibles** aux pressions hydromorphologiques : la Mulette perlière et l'Ecrevisse à pattes blanches. Ces deux espèces entrent dans le critère écologique de priorisation des actions du PPG.
- ~ **Population estimée de 10 000 à 13 000 individus de Mulette perlière** sur le bassin versant du Chavanon suite aux prospections du premier contrat.
- ~ **1 des 30 cours d'eau en France** avec observation de juvéniles de Mulettes perlières.
- ~ **2 cours d'eau avec présence avérée d'écrevisses à pattes blanches** suite aux prospections du 1<sup>er</sup> contrat Chavanon mais aucun individu n'a été observé lors des prospections du 2<sup>nd</sup> contrat.

### LES OBJECTIFS DU CONTRAT

- ▶ Améliorer les connaissances sur la présence et la répartition des espèces patrimoniales.
- ▶ Suivre l'évolution des populations connues.
- ▶ Proposer des mesures de gestion et de protection sur les périmètres à fort enjeu.

### DESSCRIPTIF DE L'OPÉRATION

L'amélioration des connaissances sur les deux espèces patrimoniales s'est faite au travers un suivi qualitatif et un suivi quantitatif. Le suivi qualitatif consiste à prospecter des tronçons de cours d'eau définis parce qu'ils sont propices aux espèces ou parce qu'il y a des données anciennes. Le cours d'eau a pu faire également l'objet de prélèvements d'ADN environnemental qui a révélé la présence d'une des deux espèces.

Le suivi quantitatif consiste à prospecter des tronçons où les espèces sont déjà connues afin de suivre les dynamiques de population.

### RÉSULTATS

Les prospections sur la Mulette perlière dans le cadre du 2<sup>nd</sup> contrat permettent d'estimer la population de cette espèce sur le territoire du contrat entre 10 000 et 13 000 individus en 2025, ce qui représente plus du tiers de la population limousine connue. La présence localisée de juvéniles montre que localement cette espèce paracheve l'entièreté de son cycle biologique. D'un point de vue génétique, les populations du bassin versant du Chavanon présentent encore une variabilité génétique importante, qui permet une reconquête de l'habitat par l'espèce (Rapport des suivis de France Nature Environnement Limousin, 2025). Cette espèce indicatrice du bon état écologique des cours d'eau est donc un fort enjeu sur le bassin versant du Chavanon. FNE Limousin a entrepris des démarches avec les services de l'Etat afin

de mettre sous protection forte les populations les plus importantes. Il préconise également des recommandations lors de projet sur des secteurs où l'espèce est présente (travaux inscrits au PPG, projet hydroélectrique...)

L'Ecrevisse à pattes blanches avait été détectée dans le cadre des prospections du premier contrat sur le Chavatel et la Clidane. Sur le Chavatel, la population semble avoir disparu du fait probablement de la sécheresse de 2019. Sur le secteur de la Clidane, un signal positif a été détecté via l'ADN environnemental cependant l'espèce n'a pas été contactée lors des prospections à la nasse. Le suivi qualitatif n'a pas permis de mettre en évidence l'espèce sur d'autres cours d'eau. L'espèce peut être considérée comme disparue ou en voie de l'être sur le bassin versant du Chavanon.



Nasse pour la  
prospection  
d'écrevisses à pattes  
blanches.  
©MEP19

Mulette perlière.  
©David Naudon  
LNE



## Parole à Sébastien VERSANNE-JANODET, Directeur de la Maison de l'eau et de la pêche 19

« L'écrevisse à pattes blanches est une espèce menacée à l'échelle nationale, mais elle n'est pas tout à fait une espèce « comme les autres ». Elle a pendant longtemps constitué un lien culturel et social au sein du Limousin et de l'Auvergne, réunissant des générations autour de sa pêche. Elle était le symbole des eaux de bonne qualité, fraîches et oxygénées qui caractérisent ces territoires. »

La MEP a souhaité porter une action de recherche de l'espèce et des foyers de population qui pouvaient exister. Des prospections ont pu être réalisées. Plus de 80% du territoire a été prospecté... l'écrevisse à pattes blanches ne semble plus subsister que sur 2 cours d'eau et possiblement quelques ruisselets peuvent lui servir de refuge.

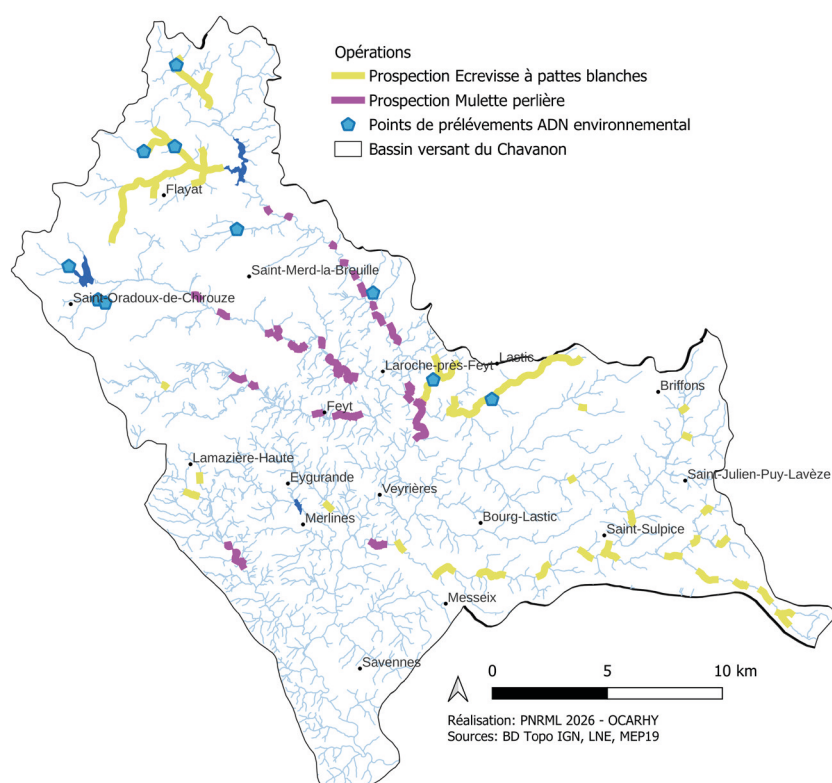
Force est de constater aujourd'hui que l'espèce a (presque) disparu des cours d'eau et qu'elle disparaît des mémoires : ce lien social riche autrefois est en train de s'estomper : c'est ce qu'on appelle l'amnésie générationnelle.

Ainsi, l'étude de l'espèce permet également d'objectiver les connaissances disponibles sur la répartition actuelle, mais aussi sur la répartition passée et de constituer ainsi une « mémoire ». Les choix de gestion, de préservation et de restauration prennent ainsi en compte l'évolution des milieux et des espèces. »

## BILAN CHIFFRÉ

| Indicateurs                                                    | Bilan<br>1 <sup>er</sup> contrat<br>(2015-2019) | Bilan<br>2 <sup>nd</sup> contrat<br>(2021-2025) | Maitres<br>d'ouvrage<br>concernés |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Linéaire diagnostiqué en km pour la Mulette perlière           | 20                                              | 11.2                                            | LNE<br>MEP19                      |
| Linéaire diagnostiqué en km pour l'Ecrevisse à pattes blanches | 50                                              | 32.8                                            |                                   |
| Nombre de points de prélèvements d'ADN environnemental         | /                                               | 9                                               |                                   |

## CARTE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES



## BILAN FINANCIER

Montant prévisionnel : **80 500 € TTC**  
soit **2 %** du budget global



Montant réalisé : **70 742 € TTC**  
soit une réalisation de **88 %** par rapport au prévisionnel

L'ensemble des actions a été réalisé.  
La sous consommation de l'enveloppe est uniquement due à un coût réel inférieur au coût prévisionnel.

## PERSPECTIVES

- Poursuivre le suivi des dynamiques de populations connues pour la Mulette perlière.
- Poursuivre les démarches avec les services de l'Etat pour mettre en protection les secteurs à fort enjeu Mulette perlière.
- Accompagner les projets/ travaux sur les secteurs à enjeu pour éviter d'impacter les espèces patrimoniales
- Réaliser des prospections ponctuelles lors de projet /travaux sur les secteurs où les espèces ne sont pas connues mais où le milieu est propice à leur présence.
- Initier une étude sur l'impact du changement climatique sur les espèces patrimoniales





## CHIFFRES CLÉS

- ~ 30°C température instantanée de certains cours d'eau en période estivale en zone amont du bassin versant
- ~ Perte de 17% du débit moyen annuel du Chavanon entre 1960-1990 et 1991-2017

## LES OBJECTIFS DU CONTRAT ET DU PPG

- ▶ Acquérir des connaissances scientifiques
- ▶ Evaluer l'évolution de l'état écologique des cours d'eau
- ▶ Evaluer l'état de conservation des zones humides

## DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

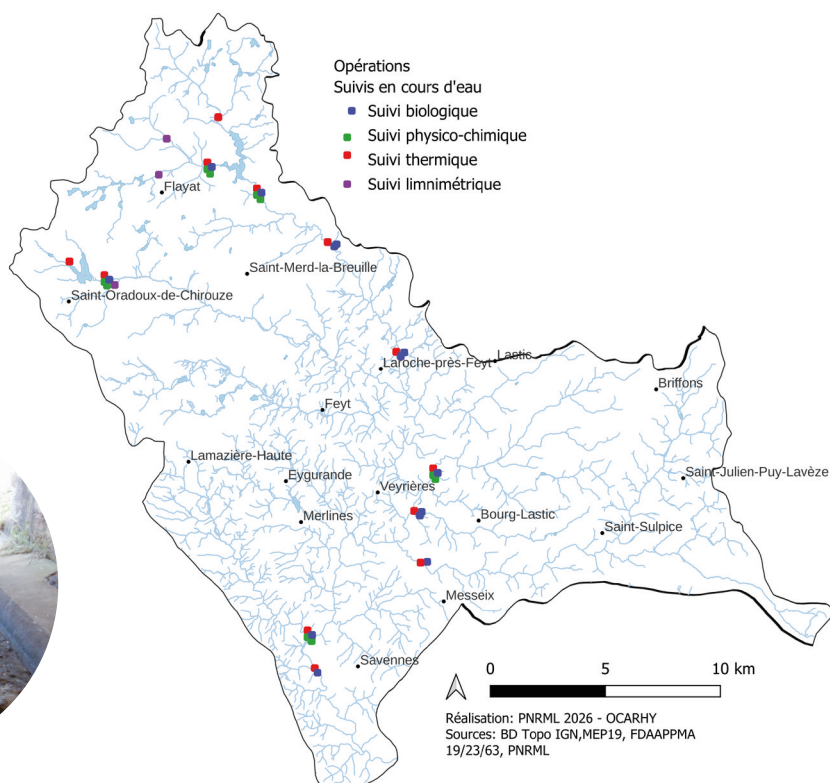
Les opérations de suivis menées sur les cours d'eau sont : des suivis physico-chimiques, des suivis piscicoles, des suivis de la faune macrobenthique, suivis limnimétriques ainsi que des suivis thermiques. Les stations choisies sont les mêmes que dans le 1<sup>er</sup> contrat permettant ainsi de conserver la chronique de données et de rendre les résultats plus robustes.

Le bilan du 1<sup>er</sup> contrat a mis en évidence un manque de connaissance sur l'état de conservation des zones humides. Ainsi, le GMHL a réalisé dans le second contrat des suivis zones humides au travers le suivi d'espèces (loutre, Campagnol amphibie et amphibiens) permettant de caractériser l'état de conservation des milieux et leur connectivité.

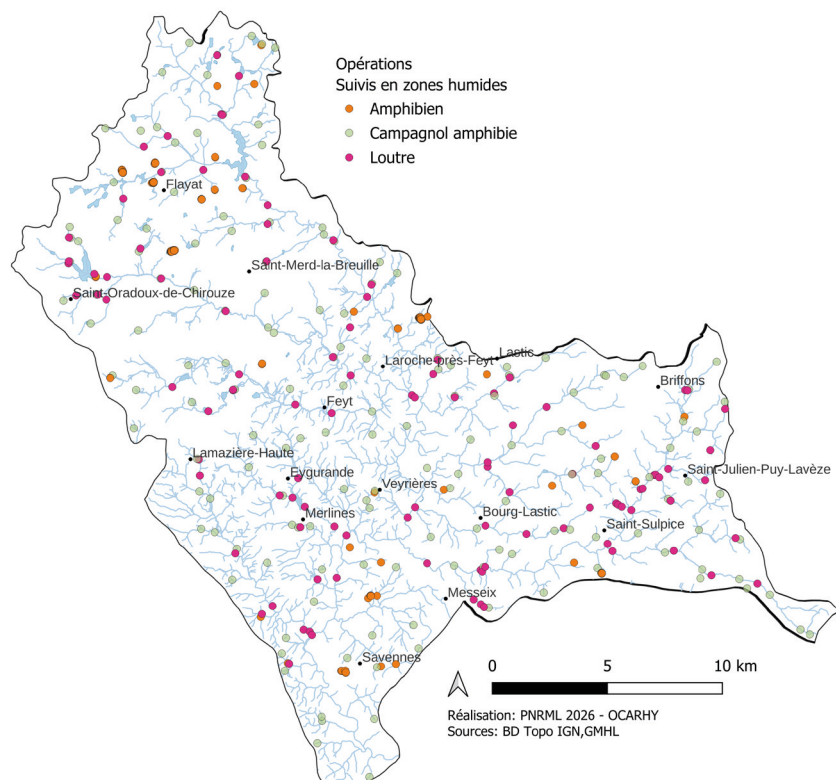
## RÉSULTATS

L'ensemble des suivis a été réalisé à l'exception de l'inventaire piscicole de 2025. Cet inventaire est reporté en 2026 ou 2027 et servira d'état initial à une 3<sup>ème</sup> programmation.

Les différents suivis en cours d'eau montrent une disparité amont/aval, avec une qualité dégradée en amont par rapport à l'aval. Cette différence provient d'une part de facteurs naturels (topographie, nature des sols...) et d'autre part de facteurs humains. En effet, la présence de gorges en aval du bassin limite les activités anthropiques. Au contraire, l'amont du bassin possède des pentes beaucoup plus douces, qui favorisent les activités humaines (plans d'eau, agriculture...) et donc les pressions qui jouent sur la qualité des cours d'eau et la quantité de la ressource.



## CARTE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES



Concernant les suivis zones humides, le Campagnol amphibie et les Amphibiens constituent des bioindicateurs de la qualité des zones humides. La Loutre est l'espèce appropriée pour étudier la fragmentation des milieux. Les résultats des suivis réalisés par le GMHL montrent :

- Un fort potentiel en termes de diversité biologique. Le triton crête est présent sur le territoire et représente un enjeu fort (espèce inscrite à l'annexe II de la directive habitats)
- Certains ouvrages nécessitent encore des aménagements. Les aménagements réalisés sur les ouvrages dans le cadre du contrat constituent de bons exemples pour des aménagements futurs afin de rétablir la connectivité des milieux.
- La disparition des zones humides est en partie due à certaines pratiques agricoles. Les travaux menés dans le CPT sont plus qu'encourageants, mais les effets ne seront visibles qu'à long terme.



Lire le rapport du GMHL



www



Le triton crête  
© GMHL



## Parole à Gabriel METEGNIER-BROSSE, directeur du GMHL

« Le Triton crêté est rare sur le territoire du Chavanon. L'espèce a des exigences écologiques complexes et il ne se retrouve pas dans toutes les mares. En 2024, l'espèce a été contactée dans un secteur du CPT Chavanon où elle n'était pas encore connue, sur la commune de Messeix dans le Puy-de-Dôme. Le Triton marbré fréquente aussi ce point d'eau et le Triton de Blasius, hybride de ces deux espèces, est également présent.

Les prospections dans le cadre du CPT Chavanon ont permis d'identifier les populations locales les plus isolées et menacées et de réaliser des aménagements en faveur de l'espèce. Ainsi, deux mares ont été creusées à Flayat pour soutenir la population locale, et une mare à Eygurande pour solidifier le couloir de continuité écologique de la trame bleue. »

## BILAN CHIFFRÉ

| Indicateurs                                                                     | Bilan<br>1 <sup>er</sup> contrat<br>(2015-2019) | Bilan<br>2 <sup>nd</sup> contrat<br>(2021-2025) | Maitres<br>d'ouvrage<br>concernés                |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Nombre de stations de suivi physico-chimiques                                   | 6                                               | 6                                               | MEP19,<br>FDAAPPMA<br>19,23,63,<br>GMHL<br>PNRML |
| Nombre de station biologique (I2M2)                                             | 6                                               | 9                                               |                                                  |
| Nombre de stations de suivis thermiques                                         | 8                                               | 12                                              |                                                  |
| Nombre de stations limnimétriques                                               | 0                                               | 2                                               |                                                  |
| Nombre de stations de suivi piscicole                                           | 8                                               | 8 (1 suivi sur 2 réalisé)                       |                                                  |
| Nombre d'ouvrages prospectés pour la connectivité des milieux (Loutre d'Europe) | /                                               | 49                                              |                                                  |
| Nombre de sites prospectés favorables aux amphibiens                            | /                                               | 79                                              |                                                  |
| Nombre de transects suivis pour le campagnol amphibie                           | /                                               | 114                                             |                                                  |



## BILAN FINANCIER

Montant prévisionnel : **223 820 € TTC**  
soit **4 %** du budget global



Montant réalisé : **187 218 € TTC**  
soit une réalisation de **84 %** par rapport au prévisionnel

L'ensemble des actions a été réalisé. La différence entre le montant prévisionnel et celui réalisé est due à un réajustement des coûts.

## PERSPECTIVES

- Poursuivre le suivi des stations de mesures permettant d'évaluer l'état des masses d'eau et conserver une chronique de données robustes
- Poursuivre les suivis zones humides notamment en lien avec les travaux de restauration mis en œuvre
- Initier une réflexion autour de la restauration de mares pour le triton crêté
- Intensifier l'acquisition de connaissances sur l'aspect quantitatif en lien avec le changement climatique



## CHIFFRES CLÉS

- ~ Un réseau hydrographique dense de plus de 900 km de cours d'eau constitués de petits chevelus situés en tête de bassin versant
- ~ 18 habitants au km<sup>2</sup>, une densité de population relativement faible et vieillissante entraînant une consommation accrue de médicament ayant un impact sur les milieux aquatiques

## LES OBJECTIFS DU CONTRAT ET DU PPG

- ▶ Améliorer la connaissance sur les têtes de bassins versants
- ▶ Améliorer les connaissances sur les sources de perturbations
- ▶ Faire émerger des actions pertinentes et efficaces de préservation de la ressource en eau et des milieux

## DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Cette opération regroupe différentes études ayant pour but d'améliorer les connaissances sur le bassin versant et de mettre en œuvre et/ou valoriser les actions inscrites au contrat et au PPG.

## RÉSULTATS

Le Parc a réalisé en 2022 en partenariat avec l'université de Limoges et EPIDOR une étude sur les molécules médicamenteuses suite à des constats de malformation sur les populations piscicoles. Ce travail a permis de mettre en évidence la présence potentielle de 200 molécules dans les cours d'eau du bassin versant et de faire des préconisations de gestion.

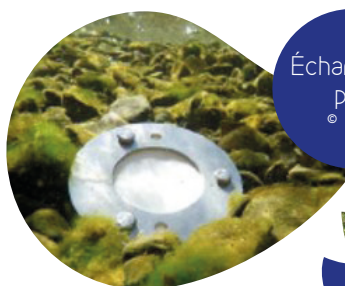
La MEP 19 réalise chaque année une synthèse des suivis scientifiques réalisés par les différents maîtres d'ouvrage (cf. fiche 7.2).



Lire le mémoire de stage de fin d'études



www



Échantillonneur passif  
° E2lim



Piétinements  
° PNR



## Zoom sur le PPG

En 2020, les EPCI ont réalisé un diagnostic cours d'eau pour la rédaction du PPG. Cependant, la totalité du linéaire n'a pas pu être prospectée (39% du réseau diagnostiqué). Ainsi, les EPCI ont complété ce diagnostic en prospectant de nouveaux linéaires afin d'améliorer la connaissance du réseau hydrographique du bassin versant. Le diagnostic permet de faire émerger des actions pour lesquelles des fonds publics sont investis sur des terrains privés dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau. C'est pourquoi cette opération comprend également le coût des DIG.

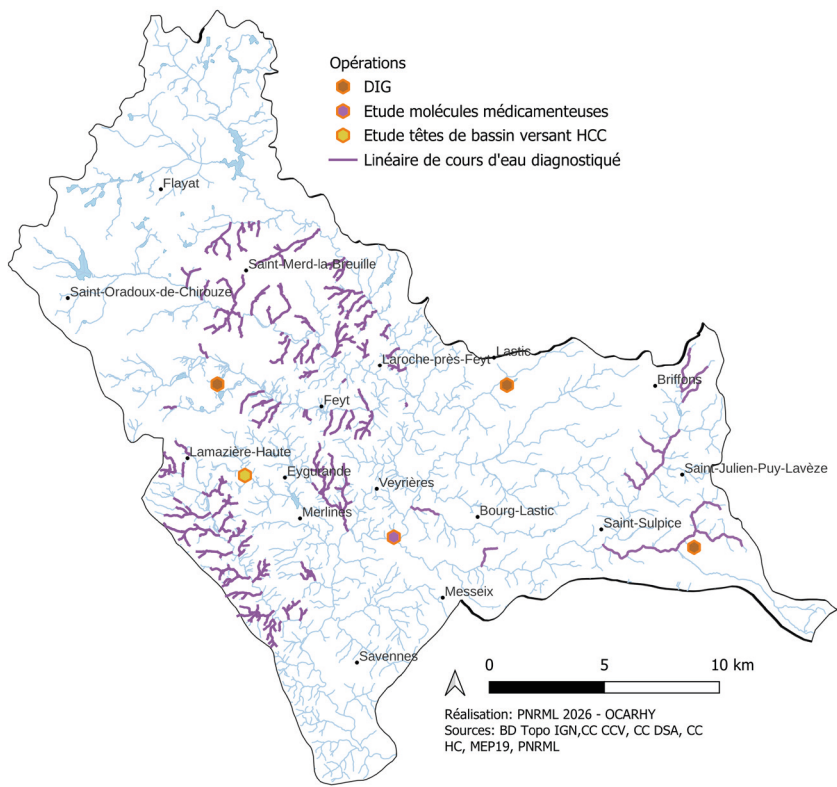
Haute Corrèze Communauté porte également des études globales à l'échelle de son territoire dont une partie du territoire d'étude se situe sur le bassin versant du Chavanon comme l'étude de fonctionnalités des têtes de bassin versant. Les résultats sont disponibles auprès du service GEMAPI de HCC.



## BILAN CHIFFRÉ

| Indicateurs                                                | Bilan 1 <sup>er</sup> contrat (2015-2019) | Bilan 2 <sup>nd</sup> contrat (2021-2025) | Maitres d'ouvrage concernés       |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------|
| Nombre d'études d'amélioration des connaissances réalisées | /                                         | 7                                         | HCC, CC CCV, CC DSA, MEP19, PNRML |
| Nombre de DIG réalisées                                    | 4                                         | 3                                         |                                   |
| Linéaire diagnostiqué en km                                | 272                                       | 139                                       |                                   |

## CARTE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES



## Parole à Bastien PREVOST, chargé de mission GEMAPI à Haute Corrèze Communauté

« Le diagnostic de terrain est le travail préalable à tout travaux de restauration. Cette étape nous permet d'identifier les linéaires où des travaux seraient nécessaires pour améliorer l'état du cours d'eau.

Nous avons une méthodologie de diagnostic unique entre les 4 communautés de communes. Nous relevons les points essentiels liés à l'occupation du sol ainsi que les principales perturbations comme le piétinement, le recalibrage, l'absence de ripisylve, la présence d'ouvrage.

Chaque année nous continuons d'alimenter ce diagnostic, nous avons, depuis 2017 diagnostiqué 514km de cours d'eau sur le bassin versant du Chavanon, soit 57% du réseau hydrographique. »

Journée d'échange « diagnostic »  
© PNR



## BILAN FINANCIER

Montant prévisionnel : **45 400 € TTC**  
soit **1%** du budget global



Montant réalisé : **37 819 € TTC**  
soit une réalisation de **83 %** par rapport au prévisionnel

L'ensemble des actions a été réalisé. La différence entre le coût prévisionnel et le coût réel provient du montant des frais de DIG. En effet, les communautés de communes CCV et DSA ont réalisé des DIG Warsmann ne nécessitant pas d'enquête publique et n'ayant donc pas de coût (hors coût d'animation pour la rédaction) pour les structures.

## PERSPECTIVES

- Poursuivre le diagnostic cours d'eau pour avoir une connaissance totale du bassin versant
- S'appuyer sur l'étude tête de bassin versant de HCC pour faire émerger des actions dans le futur PPG
- Intégrer les conclusions de l'étude molécules médicamenteuses dans les futures actions en lien avec la sensibilisation et les travaux d'assainissement.

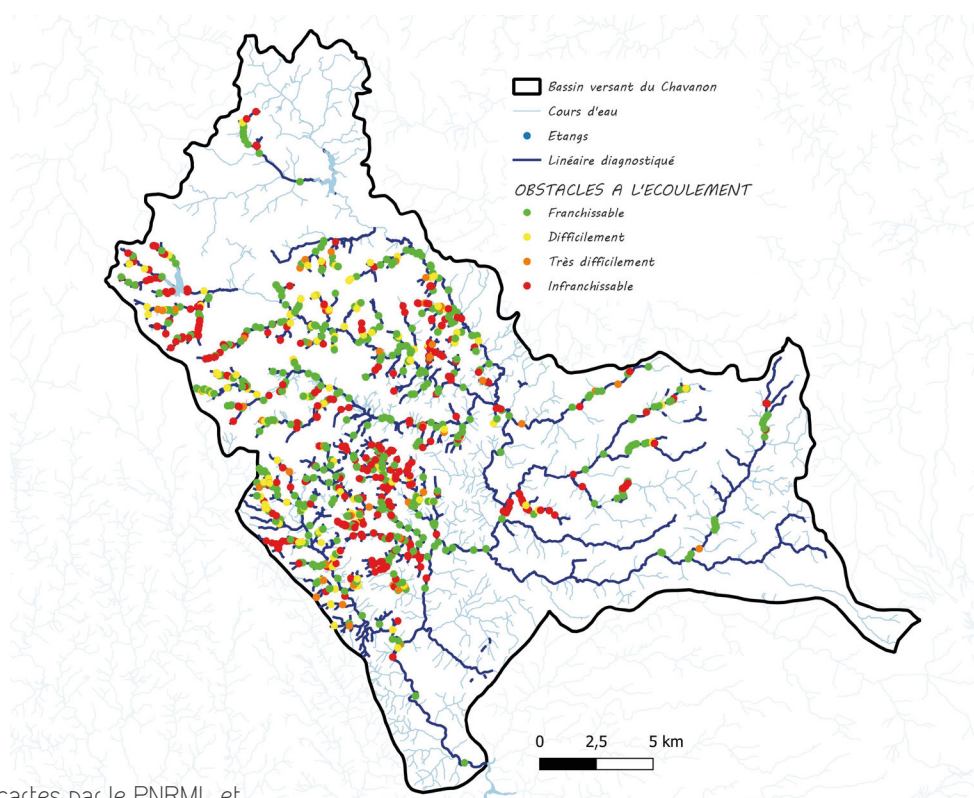
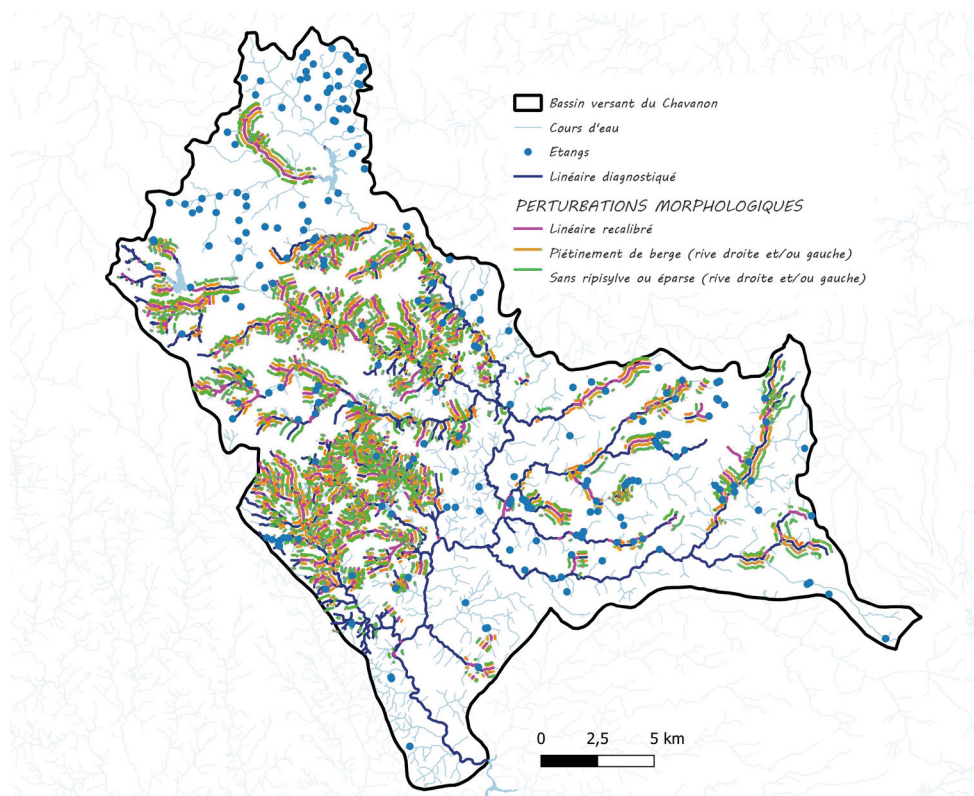
## DIAGNOSTIC TERRITORIAL ACTUALISÉ EN 2025 PAR LES EPCI (PPG) :

**504 kms de cours d'eau** diagnostiqués depuis 2015 soit 55% du linéaire total (source : BD Topo)

**42 % du linéaire** diagnostiqué est piétiné par le bétail sur au moins une des deux rives

**694 ouvrages** (seuil, buses...) dont 40% infranchissables ou difficilement franchissables

**217** étangs recensés



Réalisation des cartes par le PNRML et données par les EPCI.





## CHIFFRES CLÉS

- ~ 1 site internet dédié au contrat
- ~ 10 écoles primaires et 2 collèges

## LES OBJECTIFS DU CONTRAT ET DU PPG

- Faire connaître le programme et valoriser les actions réalisées.
- Sensibiliser les scolaires à la préservation des milieux aquatiques.
- Sensibiliser et responsabiliser les acteurs (agriculteurs, forestiers, usagers, riverains) ainsi que les futurs professionnels aux enjeux sur les milieux aquatiques.
- Impliquer les élus et les habitants dans la réalisation des actions

## DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Le premier contrat Chavanon en action a permis de créer une charte graphique et un site internet pour valoriser le caractère collectif du projet. La communication générale est assurée par le Parc pour l'ensemble des partenaires au travers la rédaction d'articles sur le site internet et l'envoi de newsletter.

FNE Limousin porte une action de sensibilisation dédiée au public scolaire pour découvrir les milieux aquatiques et la Mulette perlière.

L'ensemble des maitres d'ouvrage du contrat participent à la sensibilisation et à l'éducation à l'environnement au travers l'organisation d'événements grand public (fête du Chavanon, signé nature), d'animations scolaires et périscolaires, d'encadrement de projet pédagogique (BTS GPN, projet de film), de chantiers participatifs...

La communication, sensibilisation et formation sont également une action identifiée dans le PPG.

## RÉSULTATS

Chaque année, FNE Limousin est intervenue dans les écoles primaires et collèges du territoire. Ainsi, 24 classes représentant 448 élèves ont été sensibilisés aux enjeux des milieux aquatiques. Le Parc a réalisé un livret pédagogique à destination de toutes les écoles primaires du territoire. Ce livret sous forme de fiches thématiques permet aux enseignants d'avoir des activités clés en main pour la découverte des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

La mobilisation de l'ensemble des partenaires a permis la réalisation de deux journées (2023 et 2025) de sensibilisation grand public intitulées « fête du Chavanon ». Les partenaires au travers de stands, d'animations, de conférences et de films débat ont permis de sensibiliser les habitants et les élus du territoire. En 2023, le Parc a porté un projet pédagogique autour de la découverte des milieux aquatiques qui a permis la réalisation d'un film avec 4 classes du territoire. Ce film a été projeté en avant-première lors de la fête du Chavanon.

Trois journées techniques ont été réalisées où les EPCI ont présenté certains travaux réalisés dans le cadre du PPG et du contrat. Le Parc a également été sollicité par l'association ARRA<sup>2</sup> pour intervenir lors de deux journées de formation à destination des gestionnaires des milieux aquatiques.



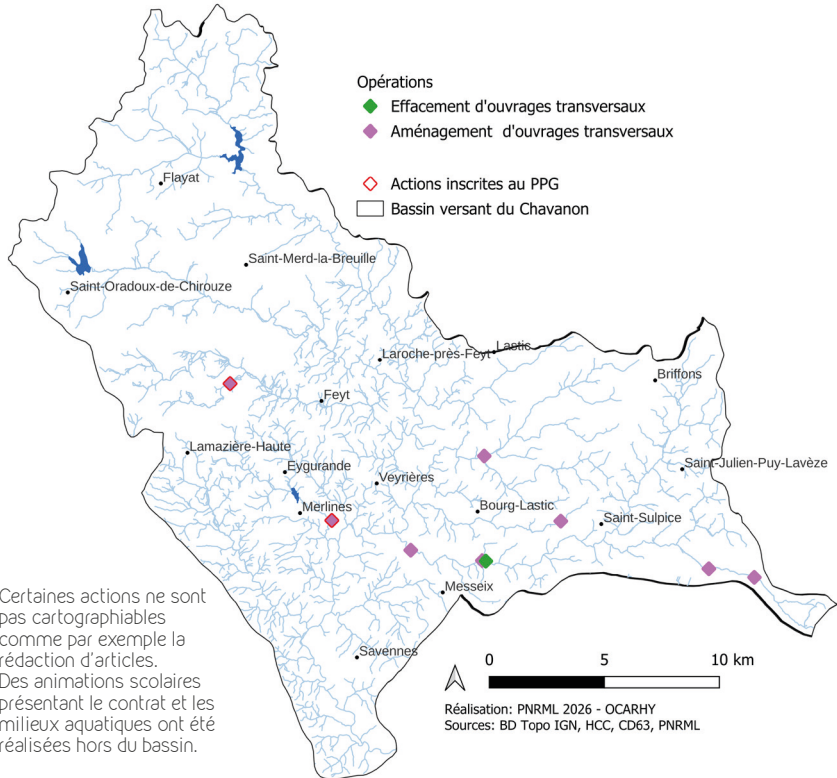
Interventions auprès des scolaires  
°PNR



BILAN CHIFFRÉ

| Indicateurs                                                                           | Bilan<br>1 <sup>er</sup> contrat<br>(2015-2019) | Bilan<br>2 <sup>nd</sup> contrat<br>(2021-2025) | Maitres<br>d'ouvrage<br>concernés            |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Nombre de sorties scolaires<br>animées                                                | 22                                              | 43                                              | Ensemble<br>des<br>partenaires<br>du contrat |
| Nombre d'élèves sensibilisés                                                          | /                                               | 613                                             |                                              |
| Nombre de projet scolaires<br>encadrés                                                | 4                                               | 1<br>(4 classes)                                |                                              |
| Nombre de sorties /<br>événement grand public                                         | 8                                               | 8                                               |                                              |
| Nombre de personnes<br>sensibilisées lors<br>d'événement grand public                 | /                                               | 6                                               |                                              |
| Nombre d'outils de<br>communication développés                                        | 10                                              | 640                                             |                                              |
| Nombre de formations/<br>journées techniques<br>à destination des<br>professionnelles | /                                               | 6                                               |                                              |
| Nombre de formations/<br>journées techniques<br>à destination des<br>professionnelles | /                                               | 5<br>(115 profes-<br>sionnels)                  |                                              |

CARTE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES



BILAN FINANCIER

Montant prévisionnel : **80 000 € TTC**  
soit **2 %** du budget global



Montant réalisé : **35 077 € TTC**  
soit une réalisation de **44 %** par rapport au prévisionnel

Parole à Christian  
CHANSEAUME et Patricia  
FAURE de l'APPMA de Bourg  
Lastic

« La fête du Chavanon a été l'occasion d'expérimenter, pour l'AAPPMA de Bourg Lastic, une collaboration étroite et fructueuse à deux reprises avec le PNR de Millevaches (en 2023 : deuxième édition et en 2025 : troisième édition de cet événement) et de travailler avec plusieurs autres partenaires autant en Corrèze que dans le Puy de Dôme.

Cette fête a donné lieu du début à la fin à un échange d'idées qui se sont concrétisées lors des deux journées, par la projection de court-métrages réalisés par les enfants de 4 classes du bassin versant du Chavanon (de part et d'autre!) sur les questions liées à l'eau, par des balades très documentées et très suivies avec Renée Couppat sur la rivière Chavanon, par un spectacle de théâtre (« l'Odyssée d'Aiga ») petite goutte d'eau prise dans le réchauffement climatique... par des échanges conviviaux autour de ces questions fondamentales.

Ces journées ont réuni une centaine de personnes pour la première, toutes générations confondues, un peu moins pour la deuxième (canicule en cause...). »

PERSPECTIVES

- Renforcer les actions de communication et sensibilisation auprès des élus du territoire.
- Poursuivre les actions auprès du grand public et des scolaires sur les milieux aquatiques.
- Valoriser les actions réalisées dans le cadre scolaire lors d'événement grand public.
- Intégrer des actions de sensibilisation autour des économies d'eau et du changement climatique.

Les actions de communication ont **toutes été réalisées**. La sous-consommation de l'enveloppe est due à des montants réels en dessous des montants prévisionnels. Il est à noter que les montants indiqués concernent uniquement les actions du Parc et de LNE. Les actions de sensibilisation réalisées par les autres structures sont effectuées en régie et compris dans les temps d'animation (cf. fiche thématique 9).





## CHIFFRES CLÉS

~ 27 porteurs de projets (EPCI, association, propriétaires privés, communes...)

~ Territoire administratif complexe sur 3 départements et 2 régions

## LES OBJECTIFS DU CONTRAT ET DU PPG

- ▶ Maintenir une dynamique collective autour de l'enjeu de préservation des milieux aquatiques, de la qualité et de la quantité de la ressource en eau
- ▶ Assurer la cohérence des actions et faciliter les échanges entre tous les partenaires
- ▶ Mettre en œuvre le programme de travaux et assurer le suivi de l'état des cours d'eau
- ▶ Apporter un accompagnement technique aux propriétaires et aux gestionnaires

## DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Le contrat de progrès territorial Chavanon en action regroupe 27 porteurs de projets. La coordination du programme permet de favoriser les échanges entre partenaires et de mutualiser les compétences et les connaissances à l'échelle du bassin afin de mettre en œuvre de façon cohérente les actions.

Au-delà des actions portées par chaque structure, un travail d'animation est nécessaire en amont afin de construire les projets avec les propriétaires/gestionnaires. Le temps d'animation permet également un accompagnement sur les aspects administratifs et financiers et des conseils techniques gratuits pour les propriétaires riverains, d'agriculteurs, de gestionnaire d'étangs, de propriétaires de zones humides...

Plus globalement, l'animation du contrat permet de sensibiliser les différents publics aux enjeux de préservation des milieux aquatiques.

## RÉSULTATS

La coordination et l'animation du contrat ont permis de mettre en place une gouvernance autour de la thématique agricole grâce à la création du collectif agricole. En parallèle, différentes commissions (suivis, forêts, communication) et journées techniques ont été mises en place selon les besoins.

L'animation notamment sur le volet agricole et zones humides a permis de sensibiliser les propriétaires et gestionnaires et de faire émerger des projets.

Journée  
technique  
© PNR





## Zoom sur le PPG

Le programme pluriannuel de gestion (PPG) est un outil à destination des collectivités ayant la compétence GEMAPI. En 2021, un PPG unique a été co-construit entre les 4 EPCI sous la coordination technique de HCC. Le pas de temps du PPG a été calé sur celui du contrat pour une cohérence entre les outils.

L'animation dans le cadre du PPG a permis aux collectivités de construire les projets de mise en défens et de renaturation des cours d'eau avec les agriculteurs. Ce temps a également permis aux structures de faire de l'assistance aux propriétaires d'étangs pour des effacements ou des mises aux normes et de faire de la sensibilisation.

## BILAN CHIFFRÉ

| Indicateurs                                                  | Bilan<br>1 <sup>er</sup> contrat<br>(2015-2019) | Bilan<br>2 <sup>nd</sup> contrat<br>(2021-2025) | Maitres<br>d'ouvrage<br>concernés |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Nombre de COPIL organisés                                    | 5                                               | 9 (5 CPT,<br>2 PPG, 2<br>collectif<br>agricole) | Tous les<br>partenaires           |
| Nombre de réunions<br>techniques / thématiques<br>organisées | 146                                             | 128                                             |                                   |
| Nombre d'équivalent temps<br>plein                           | 5                                               | 5                                               |                                   |

## Parole à Jean ROGER, président de la FR CIVAM Auvergne

« Pour la FR CIVAM Auvergne, le Contrat Territorial du Chava-  
non représente un outil particulièrement structurant. Il permet  
de déployer des actions ambitieuses et cohérentes face aux  
enjeux multiples, transversaux et croissants liés à l'eau.

L'inscription des actions dans le temps long est essentielle :  
elle garantit un suivi de terrain de qualité, renforce l'accompa-  
gnement des agriculteurs et favorise l'émergence de parte-  
nariats solides, durables et efficaces entre les acteurs locaux.  
La FR CIVAM Auvergne est très attachée aux dynamiques  
territoriales, le contrat territorial favorise la coopération  
entre collectivités, agriculteurs, associations et partenaires  
techniques, ce qui renforce l'efficacité et l'ancrage local des  
actions menées. »



## BILAN FINANCIER

Montant prévisionnel : **758 500 € TTC**  
soit **14 %** du budget global



Montant réalisé : **652 189 € TTC**  
soit une réalisation de **86 %** par rapport au prévisionnel

L'ensemble des actions a été réalisé. La  
différence entre le montant prévisionnel et  
celui réalisé est due à un réajustement des  
temps d'animation et donc des coûts.

## PERSPECTIVES

- Poursuivre la dynamique collective en cours en proposant une troisième programmation sur le bassin versant
- Rédiger un nouveau PPG unique
- Impliquer davantage les élus dans la gouvernance du contrat au travers des rencontres et des formations
- Poursuivre la gouvernance mise en place sur le volet agriculture en poursuivant le travail du collectif agricole





Montant prévisionnel sur 5 ans: **5,2 M€ TTC**

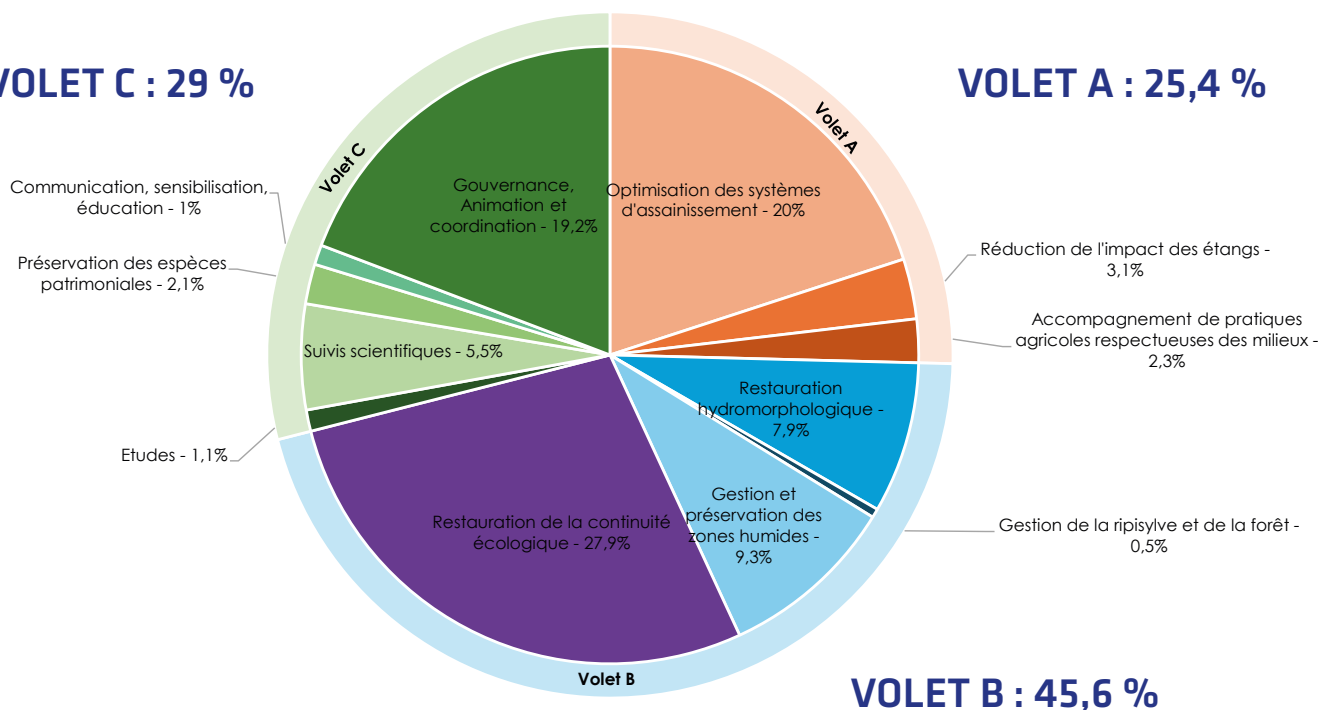
Montant réalisé : **3,4 M€ TTC**

soit une réalisation de **64 %**

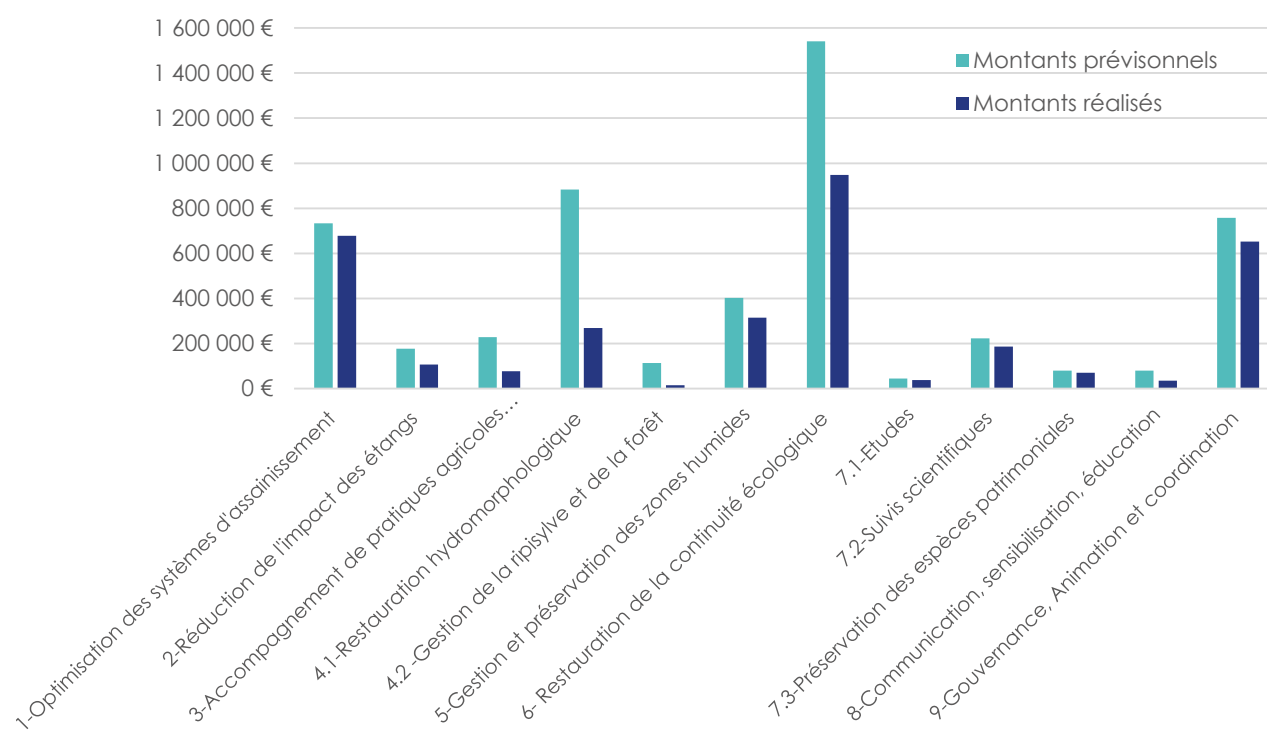
## RÉPARTITION DES MONTANTS D' ACTIONS RÉALISÉS PAR VOLET

**VOLET C : 29 %**

**VOLET A : 25,4 %**



## RÉALISATION FINANCIÈRE PAR THÉMATIQUE PAR RAPPORT AU PRÉVISIONNEL



## CE QU'IL FAUT RETENIR ...

### POINTS FORTS :

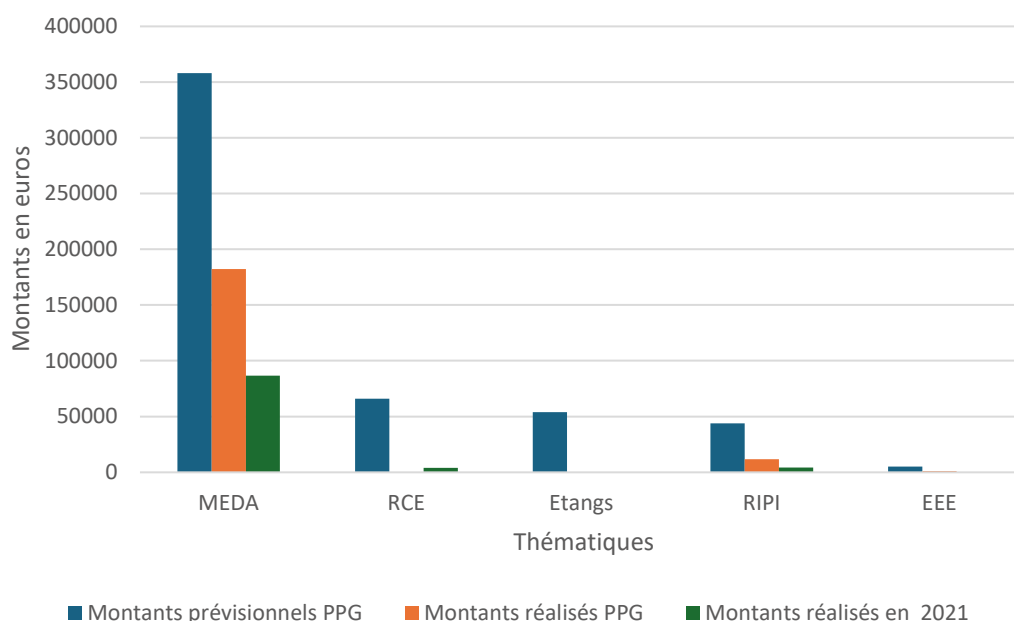
- ✓ La thématique « assainissement » est montée en puissance. Des études ont été réalisées sur l'assainissement collectif afin de pouvoir à l'avenir proposer des travaux pertinents d'amélioration des réseaux. L'animation renforcée sur les masses d'eau ayant une pression « assainissement non collectif significatif » a permis d'engager des travaux de mise aux normes des systèmes, facilités par la dérogation de l'Agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre du contrat.
- ✓ Des travaux de restauration de zones humides via des méthodes Low tech qui permettront d'avoir des retours d'expériences locaux.
- ✓ Une animation collective et dynamique sur un bassin versant complexe administrativement.
- ✓ Des connaissances sur le territoire qui s'améliorent.

### POINTS FAIBLES :

- ✓ Une sous consommation de l'enveloppe dédiée à la restauration hydromorphologique liée à une modification de la programmation (revue à la baisse) lors de la rédaction du PPG en 2021
- ✓ Une enveloppe dédiée à la restauration de la continuité écologique pas entièrement consommée liée à la non réalisation des travaux sur le barrage du Chavanon. Il est toutefois à noter que le Département 63 et la SNCF ont réalisé leur programmation sur des ouvrages clés du bassin versant.
- ✓ Un montant dédié à l'accompagnement des pratiques agricoles faible du fait de la non-participation de l'ADAPA Nouvelle Aquitaine faute de co-financement. Cependant une gouvernance a été mise en place au travers le collectif agricole réunissant des maîtres d'ouvrage et des partenaires non signataires. Ce collectif a pour objectif de monter en puissance et en compétence pour l'accompagnement des exploitants agricoles.

## ZOOM SUR LE BILAN FINANCIER DU PPG

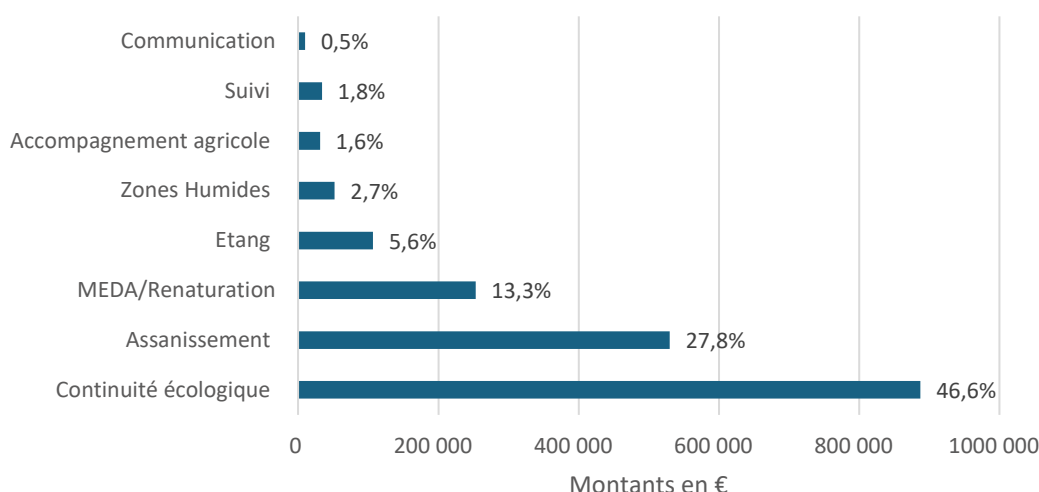
Le taux de réalisation financière du PPG est de 37%, mais si l'on considère la programmation réalisée par les EPCI en 2021 le taux de réalisation s'élève à 50% (1<sup>ère</sup> année du contrat + PPG 2022-2025). La CC MCA n'avait pas programmé d'actions sur son territoire. Seule une étude diagnostic plan d'eau a été réalisée sur du temps d'animation. Les EPCI ont eu une programmation forte sur la mise en défens et renaturation des cours d'eau et sur la gestion de la ripisylve. Une sous consommation de l'enveloppe dédiée à la restauration de la continuité écologique est observée. L'enveloppe sur les étangs n'a pas été consommée notamment dû à la mise en place d'une solution alternative sur l'étang du Randeix ne nécessitant pas de travaux (ouverture de la vanne et non intervention sur la digue). Il est à noter que sur la thématique étang, les EPCI ont réalisé de l'assistance aux propriétaires. Cet accompagnement se fait sur le temps d'animation et n'est pas comptabilisé dans le bilan financier du PPG mais uniquement dans celui du contrat.



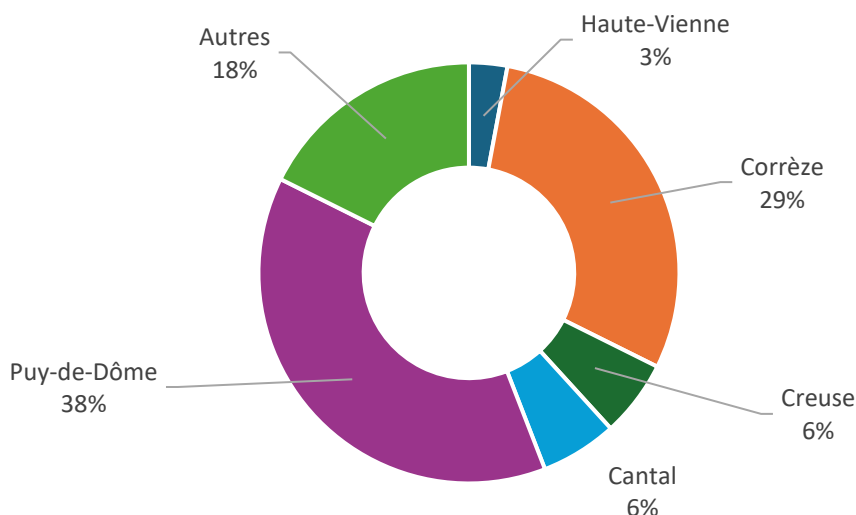


## DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES

Certaines actions ont nécessité l'intervention de prestataire afin de réaliser les études, les travaux... Au total, ce sont 35 prestataires différents qui ont été recensés pour un montant de dépenses total de 1.9 millions d'euros, répartis sur 8 thématiques.



Les prestataires ayant contribué à la mise en place des actions du contrat sont à 82% des entreprises locales venant du Puy-de-Dôme, de la Corrèze, de la Creuse ou de départements limitrophes comme le Cantal et la Haute Vienne.



En plus de ces prestations, certains déjeuners professionnels se font sur le territoire participant ainsi au maintien de l'économie locale (boulangerie, restaurants, petites épiceries).

Ainsi le contrat de progrès territorial Chavanon en action contribue au développement de l'activité économique locale et au maintien de l'emploi sur le territoire.

## IMPLICATION DES PARTENAIRES

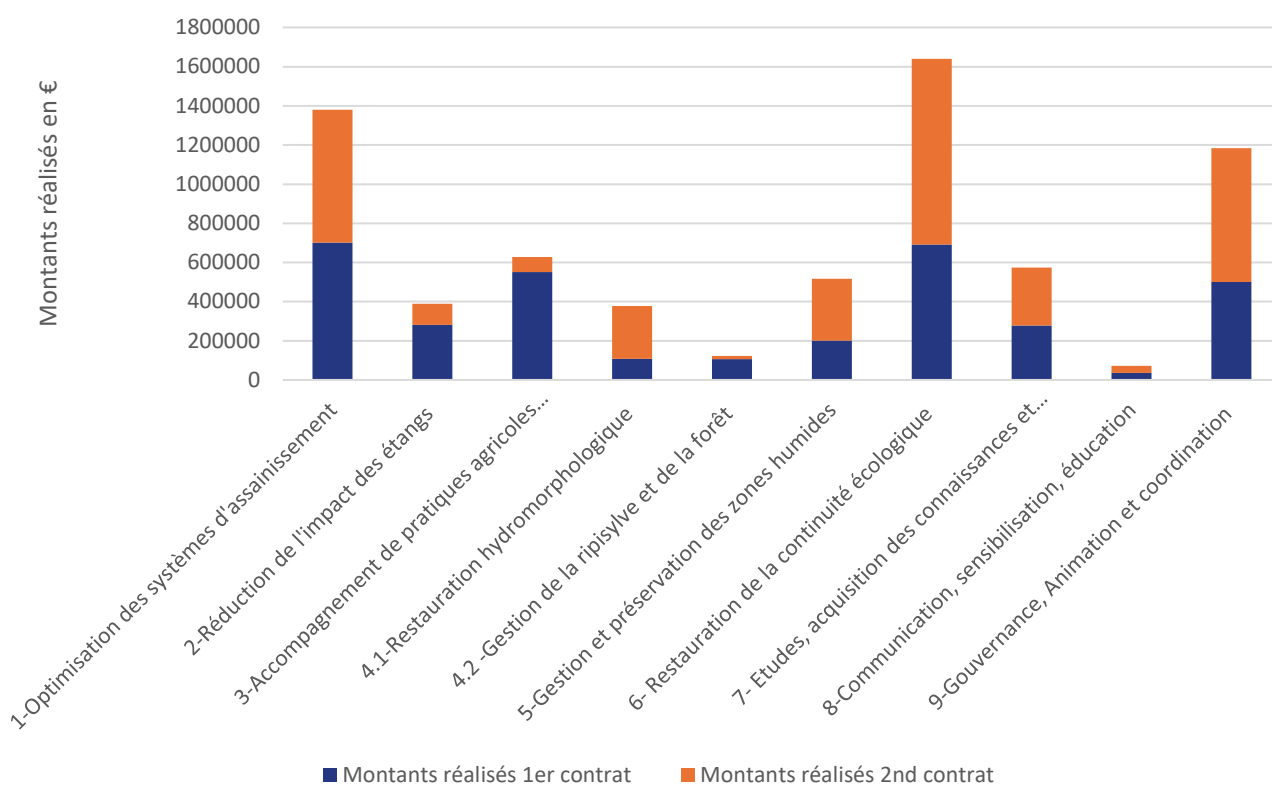
Les partenaires signataires du contrat sont uniquement les maîtres d'ouvrage portant des actions. Il est estimé que dans le cadre du contrat ce sont 5 ETP (équivalent temps plein) qui ont été maintenus. Certaines structures se sont toutefois investies dans la mise en œuvre de certaines actions sans être financées par le contrat. Par exemple, la chambre d'agriculture 19 a été un membre actif du collectif agricole et a participé à la mise en œuvre des chantiers expérimentaux sur la gestion de la ripisylve. Nous pouvons également citer les AAPPMA de Bourg Lastic et de Merlines qui se sont pleinement impliquées dans l'organisation des deux journées « fête du Chavanon » ayant permis de sensibiliser les habitants aux milieux aquatiques.

Le temps d'ingénierie de certaines structures, consacré à certains projets, n'est pas non plus intégré au bilan financier général. Le CEN Auvergne en tant que coordinateur du PRA Moule perlière Auvergne (animation hors contrat) a par exemple participé aux différentes visites menées dans le cadre du projet de réhausse du seuil du Moulin de la Roche pour que le projet tienne compte de la présence de l'espèce. Tout comme pour le premier contrat cet investissement ne peut être négligé et participe à la bonne réalisation des actions et à tenir compte des enjeux locaux dans les projets.

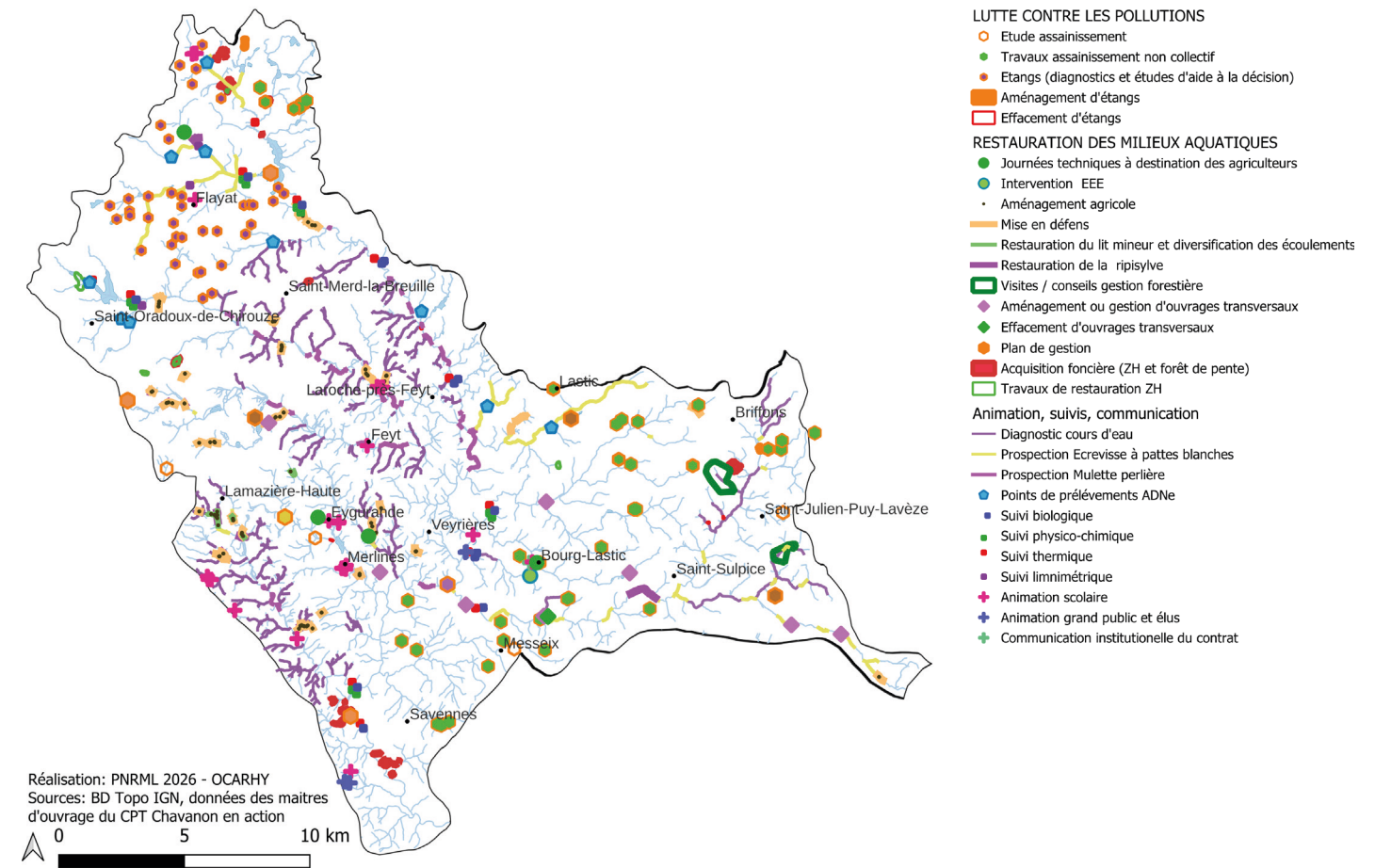
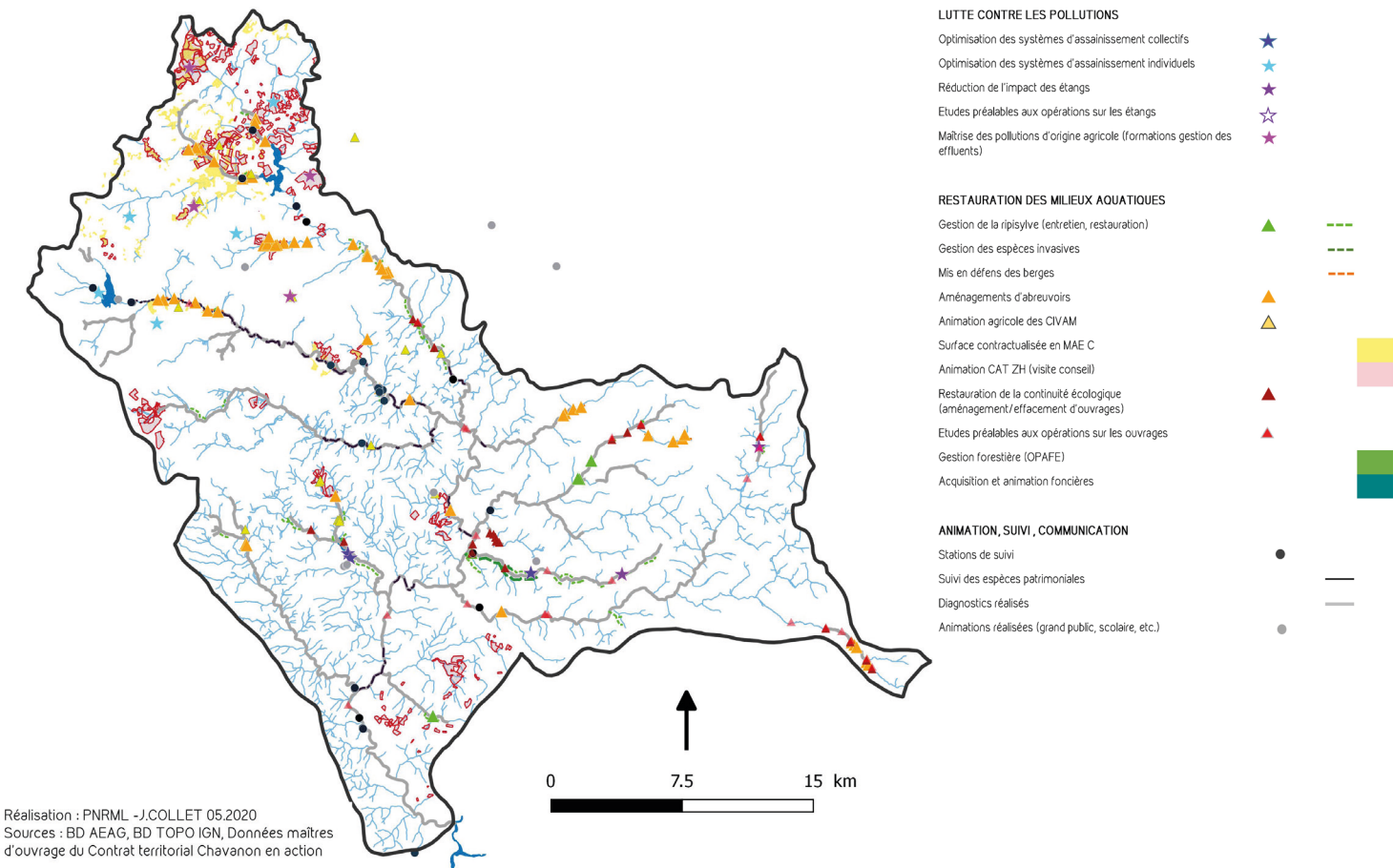
## UNE DYNAMIQUE DE PLUS DE 10 ANS À POURSUIVRE ...

Au-delà du bilan de ce second contrat, il faut retenir l'effort collectif mené depuis plus de 10 ans sur ce bassin versant. De manière générale, une dynamique s'est impulsée sur ce territoire malgré sa situation géographique particulière (2 Régions, 3 Départements). Depuis 2015, les réalisations techniques et financières (6.7 millions d'euros investis et 3.9 millions d'€ de retombées économiques locales) témoignent de l'importance de préserver et restaurer les milieux aquatiques.

Malgré cet effort collectif, les efforts doivent se poursuivre autour des enjeux déjà identifiés et de nouvelles réflexions comme les économies d'eau et la restauration hydrauliques des zones humides dans une logique d'adaptation au changement climatique et de résilience. Cette volonté de poursuivre les efforts au travers d'un outil contractuel a été manifestée par les partenaires et notamment les EPCI du bassin versant.



BILAN EN CARTES





# Glossaire

AC : Assainissement collectif  
ANC : Assainissement non collectif  
ARRA<sup>2</sup> : Association rivière Rhône-Alpes Auvergne  
CA : Chambre d'agriculture  
CATZH : Cellule d'assistance technique zone humide  
CC : Communauté de communes  
CCV : Chavanon Combrailles et volcans communauté  
CD : Conseil Départemental  
CEN : Conservatoire d'espaces naturels  
CIVAM : Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture en milieu rural  
CNB MC : Conservatoire national botanique du Massif central  
CRPF : Centre régional de la propriété forestière  
DCE : Directive cadre sur l'eau  
DDT : Direction départementale des territoires  
DIG : Déclaration d'intérêt général  
DSA : Dômes Sancy Artense  
EDF : Electricité de France  
EEE : Espèce exotique envahissante  
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale  
EPIDOR : Etablissement public du bassin de la Dordogne  
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques  
GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations  
GMHL : Groupe mammalogique et herpétologique du Limousin  
GPN : Gestion et protection de la nature  
HCC : Haute Corrèze Communauté  
LNE : Limousin nature environnement  
MAEC : Mesure agroenvironnementale et climatique  
MCA : Marche et Combraille en Aquitaine  
MEP : Maison de l'eau et de la pêche  
ONF : Office national des forêts  
OPAFE : Opération programmée d'amélioration foncière et environnementale  
PNR : Parc naturel régional  
PPG : Programme pluriannuel de gestion  
PSE : Paiement pour services environnementaux  
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux  
SAU : Surface agricole utile  
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux  
SNCF : Société nationale des chemins de fer  
STEP : Station d'épuration  
ZDH : Zones à dominante humide  
ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

**Remerciements** : Tous les partenaires techniques et financiers du Contrat territorial, les personnes qui nous ont accordés des entretiens pour la réalisation de ce document.

**Conception graphique et rédaction** : Julie Collet, Eloïse Le Roux et Marie Mazurier (Parc naturel régional de Millevaches en Limousin)



**Plus d'informations sur le Contrat territorial Chavanon :**  
[www.chavanon-en-action.fr](http://www.chavanon-en-action.fr)

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin  
Maison du Parc - 7 route d'Aubusson - 19290 Millevaches

**Julie Collet**  
06 31 73 33 49  
[j.collet@pnr-millevaches.fr](mailto:j.collet@pnr-millevaches.fr)

**Éloïse Le Roux**  
06 77 83 88 94  
[e.le-roux@pnr-millevaches.fr](mailto:e.le-roux@pnr-millevaches.fr)